Rapport annuel 2006

Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord

Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4300; télec. : 514 350-4314
info@cec.org
www.cec.org

Available in English – Disponible en español

Table des matières

Rapport annuel **1**

Déclaration ministérielle **4**

XIII^{e} session ordinaire du Conseil de la CCE 5

Les réalisations concertées **8**

1. Introduction 9
2. Projets en cours 9
3. Nouveaux projets 11
4. Communications sur les questions d'application des lois 14

Rapport du Comité consultatif public mixte **16**

Membres du CCPM en 2006 ..... **17**

Rapports nationaux **18**

Canada 19
Mexique 38
États-Unis 49

États financiers 2006 ..... **54**

Déclaration ministérielle

XIII[e] session ordinaire du Conseil de la CCE

Washington, le 28 juin 2006 – Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (la « CCE » ou la « Commission »), nous sommes réunis dans le cadre de notre session ordinaire annuelle, le 28 juin 2006, afin de réaffirmer notre engagement envers l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et un environnement plus salubre sur le continent, ainsi que pour orienter les travaux de l'année à venir.

Nous cautionnons les progrès accomplis dans le cadre des trois domaines prioritaires de la CCE, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et les liens entre l'environnement et le commerce.

Parallèlement à notre programme de travail concerté, nous notons aussi les importants travaux que le Secrétariat réalise, d'une part, afin d'établir, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, un rapport portant sur les débouchés et les défis du bâtiment écologique en Amérique du Nord, et, d'autre part, relativement aux communications que lui présentent les citoyens aux termes des articles 14 et 15 dudit accord.

Information nécessaire à la prise de décisions

Le but à long terme de la CCE à cet égard consiste à soutenir la prise de décisions plus éclairées en fournissant de l'information sur les principaux défis à relever et les importantes possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Les activités précises que nous avons examinées aujourd'hui renforceront l'aptitude des pouvoirs publics, du milieu scientifique et du secteur privé à comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord. Nous nous réjouissons notamment de l'ajout de données et des autres améliorations apportées à l'Atlas environnemental nord-américain de la CCE qui est consultable en ligne.

En outre, nous notons les progrès considérables accomplis en vue de mettre en place un cadre d'information environnementale en Amérique du Nord, alors que nous attendons avec impatience les premières données en provenance du registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) à déclaration obligatoire du Mexique, le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes*, données qui seront publiées un peu plus tard cette année. Ce registre constitue un jalon dans l'accomplissement de notre engagement à long terme en ce qui a trait à la comparabilité des RRTP nord-américains, et il accroîtra notre aptitude à évaluer cette information à l'échelle régionale.

Renforcement des capacités

Nous réitérons notre engagement à renforcer, dans nos trois pays, les capacités de gestion des questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes, et ce, en partageant ce que chacun d'entre nous accomplit le mieux.

Aujourd'hui, nous avons pris acte des progrès accomplis en vue d'atteindre nos objectifs quinquennaux consistant à accroître la conformité aux lois sur les espèces sauvages, à améliorer la performance

environnementale du secteur privé, et à renforcer notre aptitude collective d'évaluer et de gérer les substances chimiques préoccupantes.

Nous notons, en particulier, la réussite de notre projet visant à améliorer la performance environnementale et la concurrentialité des petites et moyennes entreprises du Mexique. Ce projet a aidé les sociétés internationales et leurs partenaires locaux à réaliser des économies financières et à obtenir des avantages pour l'environnement en « écologisant » leur chaîne d'approvisionnement.

À la suite de la décision que nous avons prise de renforcer la collaboration de la CCE avec le secteur privé, nous entendons travailler en partenariat avec le secteur nord-américain de l'automobile afin de faciliter l'amélioration de sa performance environnementale dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous nous félicitons du soutien apporté par les membres du personnel des pouvoirs publics fédéraux, étatiques et provinciaux, ainsi que des universités de chacun de nos trois pays qui nous ont aidés, en dispensant de la formation et en partageant leurs connaissances, à améliorer les capacités des responsables de la gestion des espèces sauvages ainsi que d'autres intervenants travaillant à l'échelon local au Mexique à gérer les habitats et à protéger les espèces marines et terrestres qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Environnement et commerce

Dans ce domaine, la CCE a pour but de promouvoir des politiques et des interventions qui sont réciproquement avantageuses pour l'environnement, l'économie et le commerce. Nous sommes reconnaissants à nos fonctionnaires de l'environnement et du commerce de leur collaboration permanente en vue d'accroître notre aptitude à déceler et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, d'étendre nos connaissances sur les liens entre l'environnement et le commerce, et d'améliorer la coordination à l'échelle régionale et nationale.

Nous reconnaissons, en particulier, les progrès accomplis par nos spécialistes de l'énergie afin de favoriser l'expansion du marché nord-américain des énergies renouvelables, et ce, compte tenu de la sécurité et des avantages environnementaux et sociaux que celles-ci procurent.

Nous apprécions également les progrès accomplis dans le cadre du projet de la CCE qui vise à protéger les écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce d'Amérique du Nord contre les effets néfastes des espèces exotiques envahissantes. Nous prévoyons que cela permettra de contribuer à informer le public et tous les paliers de gouvernement pour qu'ils puissent déterminer des écosystèmes prioritaires et concevoir des mesures d'atténuation connexes. La réussite de cette démarche démontre l'efficacité de la stratégie adoptée en 2005 en vue de guider les travaux relatifs à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Nous nous réjouissons à la perspective que la société civile et le secteur privé participent, l'an prochain, au IV^{e} Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce, lequel portera sur le secteur des services.

Gestion rationnelle des produits chimiques

Nous avons prescrit au Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques de faire progresser l'élaboration d'une stratégie connexe pour l'Amérique du Nord, de se pencher sur des questions qui suscitent

des préoccupations communes, de donner suite à nos priorités et de contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux que se sont fixés les Parties, et ce, en menant ces travaux dans un esprit d'ouverture, d'inclusion, de participation et de transparence.

Nous sommes heureux de nous être réunis avec notre Comité consultatif public mixte (CCPM) et d'avoir pris connaissance de son opinion sur des questions telles que le renforcement de la participation des collectivités autochtones et locales aux travaux de la CCE. Nous sommes également sensibles à l'apport de nos comités consultatifs respectifs, dont le Comité consultatif national nouvellement formé au Mexique.

D'importants travaux nous attendent et nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le plan stratégique de coopération environnementale pour 2005 à 2010. Nous invitons tous nos partenaires à se joindre à nous pour que l'environnement en Amérique du Nord soit plus propre, plus salubre et plus durable pour les générations futures.

Les réalisations concertées

1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'ANACDE ou l'Accord) qu'ont signé le Canada, le Mexique et les États-Unis à titre d'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). L'ANACDE confie à la CCE le mandat de se pencher sur les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser l'application efficace des lois de l'environnement. La Commission est dirigée par le Conseil, formé des ministres de l'Environnement des trois Parties à l'ANACDE, et celui-ci reçoit du Comité consultatif public mixte (CCPM), un organe indépendant comptant cinq représentants de chaque pays, des avis qui entrent dans le champ d'application de l'Accord. Le Secrétariat de la CCE, qui est situé à Montréal et possède un bureau de liaison à Mexico, est géré par un directeur exécutif qui coordonne des programmes visant à favoriser la coopération à l'égard des différents régimes de protection de l'environnement en Amérique du Nord, le fonctionnement d'une unité qui traite les communications de citoyens sur les questions d'application des lois, et l'établissement, par le Secrétariat, de rapports indépendants sur des questions ayant trait à l'environnement nord-américain.

Le présent rapport donne un aperçu des activités que la CCE a menées en 2006 dans le cadre de son programme de travail concerté, ainsi que de celles de l'Unité des communications sur les questions d'application et du CCPM. On peut obtenir des renseignements sur les activités de la CCE en consultant son site Web, à l'adresse <http://www.cec.org>.

En mars, le Conseil a approuvé le financement de la CCE pour 2006 et en mai, il a entériné le Plan opérationnel pour 2006. En septembre, Felipe-Adrián Vázquez-Gálvez a été nommé au poste de directeur exécutif du Secrétariat de la CCE pour un mandat de trois ans. M. Vázquez-Gálvez travaillait auparavant au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, où il était sous-ministre responsable de la gestion de la protection de l'environnement.

2. Projets en cours

a) Conservation de la biodiversité

En juin 2003, à la suite d'une vaste collaboration entre les gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et des peuples autochtones, et d'une reconnaissance de la contribution du public et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité de la CCE, le Conseil a adopté le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord* en déclarant qu'il s'agissait d'un jalon dans la coopération des trois pays en vue de protéger leur environnement commun. Afin d'atteindre les buts du Plan stratégique, en 2006, le Secrétariat s'est employé à favoriser : 1) la coopération destinée à conserver et à gérer les régions ayant une importance écologique en Amérique du Nord; 2) la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et d'autres espèces; 3) la surveillance et l'évaluation intégrées afin de mieux comprendre l'état de la biodiversité en Amérique du Nord. Ces travaux ont permis d'obtenir des résultats aussi nombreux qu'importants. En février, la CCE a organisé un atelier trinational sur la surveillance des aires marines protégées à Ventura, en Californie. En avril, elle a animé un atelier à Newport, en Oregon, sur la cartographie des écorégions terrestres de l'Amérique du Nord, niveau III. La cinquième réunion annuelle du Groupe sur la conservation de la biodiversité a eu lieu en mai à San Diego, en Californie. En novembre, des experts des trois pays sur les espèces envahissantes se sont réunis à Orlando, en Floride, pour peaufiner et développer le guide trinational d'évaluation des risques relatifs au

plécostomus et au plécostomus commun. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action nord-américains de conservation, on a organisé des ateliers au Mexique, pour former les pêcheurs à l'utilisation de pratiques sécuritaires de libération de tortues-luth prises dans les filets de pêche ou aux hameçons. On a utilisé un système de suivi par satellite pour évaluer les mouvements des populations et l'utilisation de l'habitat des puffins à pieds roses. On a terminé l'évaluation de l'état de la population de baleines à bosse de la côte ouest du Pacifique, notamment dans la péninsule de Baja California. Une équipe de chercheurs du Mexique a reçu une formation sur l'utilisation de la reconnaissance photographique pour suivre le mouvement des baleines le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Dans le cadre de l'initiative du Réseau nord-américain d'aires marines protégées, on a organisé un atelier à l'intention d'experts de la surveillance et de gestionnaires d'aires marines protégées de la région colombienne pacifique; cet atelier a eu lieu en décembre à Victoria, en Colombie-Britannique, et visait l'établissement d'un consensus sur les protocoles normalisés de surveillance pour les aires sœurs de Baja-Béring.

b) Rapports sur la santé des enfants et l'environnement

À la suite de l'adoption, en 2002, de la résolution du Conseil nº 02-06 relative au Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, le Secrétariat a entrepris l'établissement de deux (2) rapports, l'un sur des indicateurs de la santé des enfants et de la salubrité de l'environnement et des mesures connexes, et l'autre sur les risques que présentent les substances chimiques toxiques pour la santé des enfants.

En janvier, la CCE a publié un rapport intitulé *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et les mesures disponibles*. En mai, la Commission rendait public le rapport *Les substances toxiques et la santé des enfants en Amérique du Nord : Appel pour accroître les efforts en vue d'identifier les sources et les niveaux d'exposition aux substances chimiques industrielles et les risques qu'elles représentent pour la santé des enfants*. La publication de ces deux rapports mettait fin aux initiatives de la CCE relativement à la santé des enfants et à l'environnement.

c) Divulgation de l'information environnementale

Les travaux sont terminés dans le cadre de l'étude visant à cerner le degré d'utilisation des recherches environnementales par le milieu financier dominant en Amérique du Nord qu'ont commandée Environnement Canada et la CCE. Cette étude a permis de savoir à quel point les entreprises et les secteurs se servent de ces recherches lorsqu'ils réalisent des évaluations en Amérique du Nord.

Les travaux sont également terminés dans le cadre de l'étude portant sur les risques que les changements climatiques présentent pour les prêts bancaires. Cette étude a été commandée par les responsables du projet financier du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et son Groupe de travail nord-américain, et elle a été financée par la Bank of America. Elle visait notamment à mieux connaître les principales incidences des changements climatiques sur les risques financiers et à déterminer les secteurs de la dette qui seront les plus touchés. La CCE a poursuivi sa collaboration avec ce groupe de travail et le secteur financier nord-américain en vue de soutenir la deuxième partie de l'étude, laquelle donne lieu à des recommandations pratiques afin de diminuer l'exposition des institutions financières à des responsabilités environnementales dans les portefeuilles de prêts, y compris celles que suscitent les changements climatiques.

d) Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux

Les travaux se sont poursuivis en vue d'élaborer un mode nord-américain de gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et de déterminer la faisabilité d'un projet pilote sur le suivi électronique

des expéditions de ces déchets entre les pays signataires de l'ALÉNA. Les Parties ont travaillé en étroite collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques à cet égard.

3. Nouveaux projets

Information nécessaire à la prise de décisions

i) Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants

Depuis 1995, le Secrétariat travaille de concert avec les responsables des programmes nationaux de registre de rejets et de transferts de polluants, à savoir l'Inventaire national des rejets de polluants du Canada, le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts de polluants) du Mexique, et le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis, afin d'élaborer un profil de ces rejets et transferts en Amérique du Nord, de faciliter l'accès du public à l'information environnementale et d'améliorer la comparabilité des programmes nationaux. La publication annuelle de la CCE intitulée *À l'heure des comptes* compile les informations sur les établissements industriels et les substances chimiques qui sont communes aux programmes nationaux de RRTP. En juillet, la CCE a publié le rapport *À l'heure des comptes* à partir des données de 2003. Le rapport révèle que, dans l'ensemble, les rejets et les transferts de substances chimiques en provenance du Canada et des États-Unis ont diminué de 15 % entre 1998 et 2003. Le rapport renferme également de l'information provenant des trois pays sur le secteur des cimenteries et sur les émissions des principaux polluants atmosphériques. Il est possible de faire des recherches personnalisées dans les ensembles de données en utilisant la fonction qu'offre à cette fin le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, à l'adresse <http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1212&ContentID=&SiteNodeID=569&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>. En novembre, le Mexique a publié pour la première fois son RRTP national.

Afin d'améliorer l'accès aux données électroniques des RRTP nord-américains, le Secrétariat a réuni, en août, quelques experts pour obtenir leur avis sur la meilleure façon d'actualiser le site Web *À l'heure des comptes en ligne*. Par la suite, le Secrétariat a entrepris les améliorations suggérées.

En novembre, la CCE a tenu sa réunion annuelle du Groupe de consultation à San Diego, en Californie, pour recueillir des commentaires sur le rapport *À l'heure des comptes*. Au cours d'une séance spéciale d'une journée, les participants ont discuté avec des représentants de collectivités autochtones de l'Amérique du Nord de leur connaissance et de leur utilisation des données des RRTP. Cette séance a été organisée à la suite de deux études de cas commandées par la CCE en 2006 sur l'utilisation des données des RRTP dans des collectivités autochtones ciblées le long de la frontière États-Unis-Mexique et dans la région des Grands Lacs.

ii) Surveillance et évaluation environnementales

La transformation du Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation en un programme de collecte et de diffusion d'informations a suivi son cours. On a poursuivi les travaux relatifs à la normalisation des protocoles de laboratoire et à la présentation des données, de même que la promotion d'une initiative nationale de surveillance et d'évaluation au Mexique.

iii) Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord

En septembre, le Secrétariat a organisé une réunion d'experts de la cartographie et de l'analyse des données des trois pays de l'Amérique du Nord. À la suite de cette réunion, on a mis sur pied le Groupe consultatif sur

l'Atlas de l'Amérique du Nord (GCAAN), composé de représentants des programmes nationaux de cartographie et d'atlas des trois pays; ce groupe a pour mandat d'aider le Secrétariat à déterminer les besoins et les priorités en matière de développement de nouvelles couches cartographiques de base pour l'Atlas de l'Amérique du Nord. Le GCAAN a défini cinq priorités relativement aux nouvelles couches : couverture terrestre, densité de population, aires protégées, élévation et aquifères. On a poursuivi l'amélioration des couches de données existantes (frontières politiques, routes, voies ferrées, fleuves et rivières, lacs, bathymétrie et zones habitées) et la finalisation de la version numérique d'une carte des bassins hydrographiques de l'Amérique du Nord, qui existe déjà sur support papier. On a poursuivi les travaux de développement de nouvelles applications thématiques pour l'Atlas, y compris les écorégions terrestres et marines, l'énergie renouvelable, les émissions atmosphériques maritimes et les rejets et transferts de polluants.

iv) Rapport sur l'état de l'environnement nord-américain

Pour respecter l'engagement énoncé dans l'ANACDE, à savoir « [traiter] périodiquement de l'état de l'environnement sur les territoires des Parties », le Secrétariat a compilé de l'information sur les rapports existants sur l'état de l'environnement produits par des organisations internationales, nationales et non gouvernementales de l'Amérique du Nord et examiné les possibilités de présenter des rapports périodiques sur l'état de l'environnement par la CCE.

b) Renforcement des capacités

i) Gestion rationnelle des produits chimiques

La résolution nº 95-05 que le Conseil a adoptée le 13 octobre 1995 à Oaxaca, au Mexique, a donné lieu à la mise sur pied du projet de la CCE sur la gestion rationnelle des produits chimiques. La résolution du Conseil nº 06-09 adoptée en 2006 modifiait l'orientation du programme, pour mettre l'accent non plus sur des substances toxiques individuelles, mais sur des secteurs industriels, et ainsi adopter une approche plus globale de gestion des substances toxiques en Amérique du Nord.

Le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane et aux autres isomères, présenté au Conseil en juin, a été approuvé en novembre. Le plan de mise en œuvre du PARNA relatif au lindane a été adopté et dirigé par l'*US Environmental Protection Agency* (Agence de protection environnementale des États-Unis). On a mis fin aux PARNA relatifs au DDT, au chlordane et aux BPC, qui ont été exécutés avec succès dans les trois pays, et transféré les responsabilités aux programmes nationaux. On évaluera périodiquement l'efficacité de ces PARNA au moyen d'un mécanisme de vérification du programme de surveillance et d'évaluation environnementales. La mise en œuvre des PARNA relatifs au mercure, aux dioxines/furanes/hexachlorobenzène et au lindane se poursuit. Pour ce qui du PARNA relatif au mercure, la CCE a travaillé en collaboration avec les responsables du Programme mondial sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement et défini un programme de réduction des quantités de mercure dans les produits de consommation, qui a été présenté lors d'une réunion des partenaires de l'ALÉNA et de plusieurs pays d'Amérique latine. Pour ce qui est du PARNA relatif aux dioxines/furanes/hexachlorobenzène, on a entrepris l'établissement d'un réseau de six stations de surveillance des dioxines atmosphériques au Mexique (inspiré de l'ancien réseau national de surveillance des dioxines atmosphériques des États-Unis), avec des unités d'échantillonnage fournies par le Canada et l'analyse des dioxines effectuée par les États-Unis. Dans le cadre du PARNA relatif au lindane, on a proposé aux représentants des Parties des solutions de rechange aux pesticides toxiques, lors d'un atelier tenu au Mexique.

ii) Partenariat pour la prévention de la pollution et pour une électronique propre

Le Partenariat a préparé un plan de recherche en vue de sélectionner et de sonder des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de l'électronique pour déterminer leurs lacunes sur le plan des connaissances et évaluer leur capacité à s'adapter à un contexte commercial de plus en plus complexe et réglementé. On jettera ainsi les bases d'une collaboration avec l'industrie en vue de l'élaboration de documents de formation et d'information à l'intention des PME qui fournissent les grands fabricants de la région. On s'est attaché à déterminer les synergies avec les projets de la CCE, comme l'initiative nord-américaine de promotion des achats écologiques et les chaînes d'approvisionnement écologiques au Mexique.

iii) Partenariat avec le secteur de l'automobile de l'Amérique du Nord

Les Parties ont défini un programme visant à élargir l'US Suppliers Partnership for the Environment (partenariat des fournisseurs américains pour l'environnement), pour y inclure le Canada et le Mexique. General Motors et Daimler-Chrysler se sont joints au partenariat, et on a envoyé une lettre d'invitation à Ford.

iv) Écologisation des chaînes d'approvisionnement au Mexique

On a terminé la deuxième phase de ce projet et fait état de ses résultats lors d'une activité de haut niveau à Mexico, en janvier, à laquelle ont participé le ministre de l'Environnement et le Procureur général chargé de la protection de l'environnement du Mexique, accompagnés par le directeur exécutif du Secrétariat. On a décerné des certificats aux PME qui approvisionnent Colgate-Palmolive, Bristol-Myers Squibb, JUMEX et SIKA Mexicana, pour leur participation à des projets en vue d'accroître leur compétitivité en améliorant leur performance environnementale. Les participants ont généré des économies substantielles tout en réduisant leur consommation d'eau et de matières premières. La CCE a examiné des possibilités d'étendre cette initiative en Amérique du Nord.

c) Liens entre l'environnement et le commerce

i) Promotion du marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord

Le Comité d'experts en matière d'énergie renouvelable, un groupe multipartite nommé par les Parties, qui a été constitué pour conseiller le Secrétariat, a tenu sa deuxième réunion à San Francisco, en Californie, en décembre. Le Secrétariat a commandé les études préliminaires suivantes en vue de la réunion : guide communautaire de mise sur pied de petits projets de production d'énergie renouvelable; étude comparative du coût à long terme des différentes sources d'électricité renouvelable; rapport technique sur la démonstration des avantages de l'énergie renouvelable pour se protéger des fluctuations des prix des combustibles; outil en ligne permettant d'évaluer les réductions des gaz à effet de serre et des polluants à l'origine du smog résultant de l'utilisation de sources d'électricité verte; sondage sur les politiques et procédures d'intégration des énergies renouvelables intermittentes au réseau.

ii) Promotion des achats écologiques

La première réunion annuelle des responsables du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord a eu lieu en février à Miami, en Floride. On a modifié l'outil en ligne Éco-Éval, qui permet d'évaluer des politiques d'approvisionnement écologiques, pour le rendre plus dynamique et plus convivial. Cet outil permet à ses utilisateurs de déterminer à quel point leurs politiques et pratiques actuelles en matière d'approvisionnement sont écologiques, et leur donne la possibilité d'afficher leurs résultats sur le Web.

Le Secrétariat a commandité un projet pilote sur les produits qu'utilise le Semarnat pour le nettoyage de ses bureaux, afin de trouver des solutions de remplacement hautement écologiques. Il travaille de concert avec des fournisseurs de services de nettoyage et d'entretien afin d'écologiser les méthodes d'approvisionnement dans ce ministère. On a analysé le cycle de vie de produits de papier, de matériel électronique de bureau et de produits de nettoyage écologiques.

iii) Évaluation permanente des effets environnementaux de l'ALÉNA

Le compte rendu du Troisième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce a été publié. Le Secrétariat a lancé une demande de communications en vue du Quatrième Symposium, qui aura lieu en 2008 et portera sur le secteur des services. On a commencé à compiler des données sur le commerce entre les Parties à l'ALÉNA, les services et les investissements en vue du Quatrième Symposium.

iv) Canalisation des forces du marché pour la viabilité de l'environnement

On a mené une étude d'établissement de la portée du projet, au cours de laquelle on a examiné l'application possible de mécanismes commerciaux pour la promotion de la conservation d'espèces et d'habitats. Cette étude incluait un examen du système UMA (*Unidades de Manejo y Conservación de Vida Silvestre*) du Mexique, qui encourage les propriétaires terriens à protéger les espèces sauvages et leurs habitats tout en pratiquant l'agriculture et l'élevage durables. Les intervenants se sont réunis et on a élaboré un plan d'action pour 2007.

4. Communications sur les questions d'application des lois

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE ont établi un processus novateur grâce auquel le Secrétariat peut examiner des communications provenant d'une ONG ou d'un particulier résidant en Amérique du Nord et estimant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus peut donner lieu à la publication d'un dossier factuel contenant de l'information qui émane du ou des auteurs d'une communication, de la Partie visée, du public et du CCPM, ainsi que de l'information produite de façon indépendante par le Secrétariat et concernant l'allégation qu'une Partie ait omis d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ANACDE, en 1994, et la fin de 2006, le Secrétariat a reçu cinquante-huit (58) communications, dont dix-huit (18) concernaient le Canada, trente (30) le Mexique, neuf (9) les États-Unis et une (1) le Canada et les États-Unis. Dans cet intervalle, le Secrétariat a procédé au rejet ou a mis fin au traitement de dix-sept (17) communications en fonction des critères énoncés à l'article 14 de l'ANACDE concernant le caractère officiel de la question soulevée et la suffisance d'informations à son sujet. Trois (3) communications ont été retirées par leur auteur, et le Secrétariat a recommandé la constitution d'un dossier factuel relativement à vingt-deux (22) communications. À deux (2) reprises, le Conseil a voté à l'encontre d'une recommandation du Secrétariat, à savoir relativement aux communications SEM-97-003 *(Fermes porcines du Québec*) et SEM-01-001 (*Cytrar II*). Le Secrétariat a publié onze (11) dossiers factuels.

En janvier, le Secrétariat a rendu public le dossier factuel relatif à la communication SEM-00-006 (*Tarahumara*), conformément à la décision rendue par le Conseil le 21 décembre 2005. En juin, le Secrétariat a soumis les dossiers factuels finaux relativement aux communications SEM-02-001 (*Exploitation forestière en Ontario*)/SEM-04-006 (*Exploitation forestière en Ontario II*) et SEM-02-003 (*Pâtes et papiers*) au vote du Conseil pour déterminer si on allait les rendre publiquement accessibles. On a

poursuivi la préparation des dossiers factuels relativement aux communications SEM-03-004 (*ALCA-Iztapalapa II*) et SEM-03-005 (*Technoparc de Montréal*). En juin, le Conseil a donné instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel relativement à la communication SEM-04-007 (*Véhicules automobiles au Québec*). Le Conseil n'a rendu aucune décision au sujet de la constitution de dossiers factuels relativement aux communications SEM-03-003 (*Lac de Chapala II*) et SEM-04-005 (*Centrales au charbon*). Le Secrétariat a examiné les communications SEM-05-003 (*Pollution environnementale à Hermosillo II*) et SEM-05-002 (*Îles Coronado*) à la lumière des réponses du Mexique, afin de déterminer si elles justifiaient l'élaboration d'un dossier factuel. En 2006, six (6) communications ont été déposées au Secrétariat. Les détails sont fournis ci-après.

Les communications SEM-06-001/-003/-004 (*Ex Hacienda El Hospital I, II, III*) ont été déposées respectivement les 26 janvier, 17 juillet et 22 septembre. Les auteurs allèguent que le Mexique a omis d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'exploitation, la fermeture et le démantèlement d'une usine de pigments de peinture de l'entreprise BASF Mexico S.A. de C.V. à Cuautla, État de Morelos, des années 1970 aux années 1990. La première communication a été retirée par ses auteurs. Le Secrétariat a regroupé les deux autres et demandé une réponse au Mexique.

La communication SEM-06-002 (*Lac Devils*) a été déposée le 30 mars. Les auteurs allèguent que le Canada et les États-Unis omettent d'assurer l'application efficace des dispositions en matière de lutte contre la pollution du Traité des eaux limitrophes internationales de 1909 relativement à la construction et à l'exploitation d'une décharge, par l'État du Dakota Nord, visant à drainer l'eau du lac Devils dans la rivière Sheyenne. Le Secrétariat a déterminé que la communication révisée ne contenait aucune affirmation pouvant être prise en considération en vertu de l'article 14, et a mis fin au processus d'examen de cette communication.

La communication SEM-06-005 (*Espèces en péril*) a été déposée le 10 octobre. Les auteurs allèguent que le Canada omet d'assurer l'application efficace de sa *Loi sur les espèces en péril* en rapport avec l'établissement d'une liste d'espèces à protéger en vertu de la Loi, l'élaboration de plans de rétablissement et la désignation des habitats critiques. Le Secrétariat a demandé une réponse au Canada le 11 décembre.

La communication SEM-06-006 (*Parc national Los Remedios*) a été déposée le 9 novembre. L'auteure allègue que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'aire naturelle protégée connue sous le nom de parc national « Los Remedios », à Naucalpan, État de Mexico. Le Secrétariat a commencé l'examen de la communication en vertu de l'article 14.

Rapport du Comité consultatif public mixte

En mars, les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) se sont réunis à Vancouver, en Colombie-Britannique, pour discuter principalement de la mise en œuvre du Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution et une électronique propre. Parallèlement à cette réunion, le CCPM a organisé un atelier sur les possibilités et les obstacles relatifs à l'utilisation de produits écologiques par les petites et moyennes entreprises.

Parallèlement à la session du Conseil tenue en juin, le CCPM a présidé un atelier public sur les solutions de rechange qu'offrent les énergies renouvelables, notamment les biocarburants, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. À l'issue de cette réunion, le CCPM a formulé un avis au Conseil sur le rôle accru que devrait jouer la CCE dans la promotion de ces solutions de rechange en Amérique du Nord. Les membres du CCPM ont également rencontré des représentants des collectivités autochtones des trois pays pour discuter de leur participation future aux activités de la Commission. Durant la session à huis clos du Conseil, le CCPM a fait remarquer que le lieu et le contenu des réunions influent sur la participation de représentants autochtones. Il a recommandé la création d'un poste permanent au Secrétariat de la CCE, qui serait occupé par un Autochtone, et souligné qu'il est important d'assurer la continuité des projets.

Le CCPM a tenu une troisième réunion, à Montréal, sur le Programme de travail de la CCE. Des membres du personnel du Secrétariat étaient sur place pour répondre aux questions du public au sujet des projets de la CCE. Par la suite, le CCPM a lancé une consultation publique d'une durée de 30 jours, à la suite de laquelle il a formulé un Avis au Conseil sur l'ébauche du Plan opérationnel de la CCE pour 2007 à 2009.

Le CCPM a présidé une table ronde sur la conservation et le commerce à Cancún, au Mexique. L'objectif premier était de mieux comprendre les défis et les possibilités en matière de conservation dans le contexte des liens entre le commerce et l'environnement en Amérique du Nord.

En décembre, le CCPM a écrit au Conseil pour lui demander de tenir un vote dans au plus vite au sujet de la publication du dossier factuel commun relatif aux communications *Exploitation forestière en Ontario* (SEM-02-001) et *Exploitation forestière en Ontario II* (SEM-04-006).

Membres du CCPM en 2006

CANADA

JEAN GUY DÉPÔT
Président
Association des propriétaires
riverains du Lac Bowker
20, chemin du Lynx, Lac Bowker
Orford (Québec) J1X 6V7
Tél. et téléc. : 450-532-4684
Courriel : lacbowker@cooptel.qc.ca

IRENE HENRIQUES
Professeur
Schulich School of Business
Université York
4700 rue Keele
Toronto, Ontario M3J 1P3
Tél. : 416 736-5068
416 736-2100 poste 77938
Courriel : ihenriqu@schulich.yorku.ca

GORDON LAMBERT
Vice-président au développement durable
Suncor Energy Inc.
Case postale 38, 112, avenue 4 Sud-Ouest
Calgary, Alberta T2P 2V5
Tél. : 403 269-8720
Téléc. : 403 269-6246
Courriel : glambert@suncor.com

MERRELL-ANN PHARE
Directrice générale et conseillère juridique
Centre for Indigenous Environmental
Ressources
3e étage, 245, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Tél. : 204 956-0660
Téléc. : 204 956-1895
Courriel : maphare@cier.ca

MEXIQUE

ADRIANA NELLY CORREA
Professeur-chercheur
Centro de Calidad Ambiental
Directora, Cátedra Andrés Marcelo Sada
en Conservación y Desarrollo Sostenible
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849 MEXICO
Tél. : (011 528) 18 328 40 32
Téléc. : (011 528) 18 359 62 80
Courriel : ancs@itesm.mx

GASTÓN LUKEN AGUILAR
Président
Consejo Consultivo del Agua, A.C.
Monte Pelvoux No. 111, Piso 2
Col. Lomas de Chapultepec
CP 11000, México, DF
Tél. : (52 55) 5736-3539/5284-2846
Téléc. : (52 55) 52-84-28-03
Courriel : e.pichardo@aguas.org.mx
pichardoe@prodigy.net.mx

EDUARDO RINCÓN MEJÍA
Professeur-chercheur
Facultad de Ingeniería
Departamento de Postgrado
Universidad Autónoma del Estado de México
Cerro de Coatepec s/n, Ciudad Universitaria
Toluca, Estado de México, C.P. 50130
Tél. : (52 72) 2214 0855, ext222 y 272-6574
Téléc. : (5272) 2215 4512
Courriel : erincon@uaemex.mx;
rinconsolar@hotmail.com

CARLOS SANDOVAL
Président
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. Del Valle
México, D.F. 03100
Tél. : (011 525) 55 559 3611
Téléc. : (011 525) 55 575 2337
Courriel : ecologia@conieco.com.mx
Président du CCPM en 2006

HÉCTOR JAVIER SEPÚLVEDA
Directeur technique
Fábrica de Jabón "La Corona"
Carlos B. Zetina, No. 80,
Fraccionamiento Industrial Xalostoc,
Ecatepec, Estado de México, C.P. 55000
Tél. : (011 525) 55 747 6406
Téléc.: (011 525) 55 714 3798
Courriel : hsepulveda@fjcorona.com.mx

ÉTATS-UNIS

PATRICIA CLAREY
Chef des opérations
Health Net of California
21281 Burbank Blvd, 3rd floor
Woodland Hills, CA 91367
Tél. : 818-676-5394
Courriel : patricia.t.clarey@healthnet.com

DINKERRAI DESAI
Coordonnateur des questions
environnementales
U.S. Army Material Command
Directorate of Public Works, Bldg 173
Fort Monmouth
New Jersey 07703
Tél. : (732) 532-1475
Téléc. : (732) 532-6263
Courriel :
dinkerrai.desai@mail1.monmouth.army.mil

JANE GARDNER
Gestionnaire et conseillère chargée des
programmes de restauration
Corporate Environmental Programs
General Electric Company
3135 Easton Turnpike
Fairfield, Connecticut 06431
Tél. : (203) 373-2932
Téléc. : (203) 373-2683
Courriel : Jane.gardner@corporate.ge.com

RALPH B. MARQUEZ
Commissaire
Texas Commission on Environmental
Quality
2906 Victoria Cove
Round Rock, TX 78664
Tél. : (512) 809-5587
Courriel : rmarquezESP@aol.com

PATRICIA McDONALD
Consultante
847 E. Wild Rye Drive
Jackson, WY 83001
Tél. : (307) 734-2758
Téléc. : (307) 734-2758
Courriel : pattyamcdonald@earthlink.net

Rapports nationaux

Rapport d'étape du Canada, 2006

Rapport national sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Note : Dans un souci de concision, nous avons fourni des liens Web afin de diriger les lecteurs vers des renseignements supplémentaires plus détaillés.

PARTIE I : GOUVERNEMENT DU CANADA

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES

*Alinéa 2(1)*a) *– Rapports sur l'état de l'environnement*

Indicateurs environnementaux

En réponse au défi consistant à gérer et à échanger les connaissances de façon créative afin de mieux servir les Canadiens, Environnement Canada a préparé un rapport provisoire intitulé « Stratégie de production des rapports sur les indicateurs environnementaux et l'état de l'environnement 2004–2009 ». La version actuelle de cette stratégie définit quatre objectifs destinés à rendre plus efficaces les rapports du Ministère sur l'environnement. L'élaboration de cette la Stratégie s'est faite au terme d'une vaste consultation au sein d'Environnement Canada et auprès des spécialistes des indicateurs à l'échelle du Canada.

En 2006, Environnement Canada a présenté la deuxième d'une série de rapports sur les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE). Grâce aux ICDE, le gouvernement fédéral présente des rapports annuels sur les indicateurs environnementaux relatifs à la qualité de l'air et de l'eau et aux émissions de gaz à effet de serre. Nous continuons d'élaborer des indicateurs individuels, grâce à des analyses de plus en plus efficaces qui font le suivi des changements. Nous apportons des améliorations afin que ces indicateurs soient plus faciles à comprendre, plus pertinents et plus utiles pour les décideurs et le public. À l'avenir, ils bénéficieront d'une meilleure surveillance de l'environnement, de nouvelles connaissances/lignes directrices scientifiques, d'une meilleure gestion des données et de méthodes d'analyse plus efficaces. Les nouvelles études relatives aux actions des entreprises et des ménages nuisant à l'environnement fourniront une information qui permettra d'interpréter les tendances en matière d'indicateurs. Nous sommes en train d'élaborer des outils en ligne qui permettront aux utilisateurs d'examiner les détails régionaux et sectoriels, et d'effectuer leurs propres analyses.

Principales améliorations dans le rapport de cette année :

Indicateur	Amélioration
Qualité de l'air	• Inclusion de l'indicateur relatif aux $PM_{2,5}$ • Analyse statistique plus détaillée des tendances relatives aux indicateurs
Émissions de gaz à effet de serre	• Méthodes d'estimation plus efficaces et davantage de données à propos des variables utilisées pour les calculs • Inclusion des données relatives aux catégories de demande finale et des analyses extraites du Compte des émissions de gaz à effet de serre de Statistique Canada
Qualité de l'eau douce	• Calcul de l'indicateur pour certains sites de surveillance du Nord canadien qui satisfaisaient aux normes de qualité des données adaptées au contexte du Nord • Information supplémentaire à propos des principales menaces pour la qualité des eaux de surface au Canada
Liens entre les indicateurs	• Analyse du contexte socioéconomique et tentative initiale de définir les forces économiques influant sur les trois indicateurs

On trouvera d'autres détails sur le rapport 2006 consacré aux ICDE à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=2102636F-1>. Par ailleurs, ce site présente les renseignements et rapports les plus récents sur l'état de l'environnement au Canada.

La santé des enfants et l'environnement : indicateurs et mesures

Dans le cadre du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord de la Commission de coopération environnementale, Environnement Canada, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des organisations internationales œuvrant en santé publique et les gouvernements du Mexique et des États-Unis, a participé à l'élaboration du tout premier rapport régional intégré qui accompagnait le rapport d'étape du Canada pour la période 2003–2005. Intitulé *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et les mesures disponibles*, ce rapport devrait être publié au début du mois de janvier 2006.

Dans ce rapport, on reconnaît que les enfants sont plus exposés que les adultes aux risques pour la santé liés à l'environnement, en raison de leurs caractéristiques physiologiques, développementales et comportementales uniques. Il vise donc à fournir aux décideurs et au public une information facile à comprendre à propos de l'état des principaux paramètres associés à la santé des enfants et à l'environnement, afin de mesurer et de promouvoir les changements. Le rapport intégré et le rapport national portent tous les deux sur trois domaines principaux : l'asthme et les maladies respiratoires; le plomb et les autres produits chimiques, incluant les pesticides; et les maladies hydriques. Le rapport est disponible en ligne à l'adresse <http://www.cec.org/Page.asp?PageID=30101&ContentID=16171&SiteNodeID=487&AA_SiteLanguageID=2>.

*Alinéa 2(1)*b) – *Mesures de préparation aux urgences environnementales*

Système de gestion des urgences environnementales (SGUE)

La gestion des urgences dans les régions où l'on trouve des ressources environnementales fragiles est un élément essentiel du Programme des urgences environnementales d'Environnement Canada. Ce programme, lancé comme une version bêta, permet de recueillir et de transmettre des informations, des connaissances et une expertise détaillées à propos des ressources environnementales, des urgences environnementales et de la prise de décisions à l'échelle du Canada. Le déploiement complet du SGUE est prévu pour le printemps de 2007.

*Alinéa 2(1)*d) – *Promotion de la recherche scientifique et du développement technologique*

Étant donné qu'en 2005, la plupart des ressources d'Environnement Canada affectées aux sciences et technologies (S&T) ont été réorganisées au sein de la nouvelle Direction générale des sciences et de la technologie, le Ministère a poursuivi ses travaux de gestion stratégique des S&T, de renforcement des liens entre les sciences et les politiques, et d'intégration des S&T fédérales. Le tout premier Plan pour les sciences du Ministère est en cours de rédaction, et les travaux se poursuivent à propos d'un nouveau plan technologique.

Intervention en cas de déversement accidentel de pétrole ou de produits chimiques

Le Centre des sciences et technologies environnementales (CSTE) d'Environnement Canada offre des installations et une expertise permettant de mesurer, d'analyser et de nettoyer les polluants, dans le cadre d'interventions d'urgence subséquentes à une pollution causée, par exemple, par un déversement accidentel de pétrole ou de produits chimiques, du nettoyage de déchets dangereux et d'autres activités. Pour en savoir plus sur les interventions du CSTE et sur le nettoyage des déchets dangereux, visitez le site <http://www.etc-cte.ec.gc.ca/home/water_f.html>.

Activités de la Division des méthodes biologiques

Les employés de la Division des méthodes biologiques (DMB) d'Environnement Canada sont des experts de l'élaboration, de la validation et de la normalisation des méthodes biologiques, de la toxicologie des sols, du devenir environnemental des produits biotechnologiques et des évaluations des effets. La DMB a les responsabilités suivantes : 1) prévoir les besoins en ce qui a trait à la mise au point de nouvelles méthodes d'essai écotoxicologique; 2) mettre au point et valider des méthodes d'essai biologique normalisées et élaborer les guides et documents d'orientation connexes qu'exigent les programmes du ministère; 3) élaborer à l'interne des essais monospécifiques et microbiens fonctionnels servant à évaluer l'incidence des contaminants sur les systèmes édaphiques naturels; 4) contribuer aux processus ministériels d'élaboration de règlements et de politiques en veillant à ce que les méthodes d'essai biologique nécessaires soient disponibles et en fournissant des conseils judicieux sur leur utilisation; 5) offrir un soutien constant aux responsables du volet toxicologie du programme national d'accréditation des laboratoires qu'administre l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale. Pour en savoir plus sur les activités de la DMB, les travaux relatifs aux mesures des émissions et les publications connexes, visitez le site <http://www.etc-cte.ec.gc.ca/organization/spd_f.html>.

*Alinéa 2(1)*e) – *Études d'impact sur l'environnement*

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) est chargée d'administrer le processus fédéral d'évaluation environnementale. Durant l'exercice 2005-2006, les ministères et organismes fédéraux ont procédé à 7 906 examens préalables et à 38 études approfondies, conformément aux obligations que leur impose la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Durant la même période, l'ACEE a géré dix examens par des commissions.

*Alinéa 2(1)*f) – *Instruments économiques*

Environnement Canada fait la promotion de l'utilisation d'instruments économiques en vue d'atteindre à moindre coût les objectifs environnementaux. On trouvera les détails des mesures prises sur le site <http://www.ec.gc.ca/air/default.asp?lang=Fr&n=A3EA44BA-1>.

Paragraphe 2(3) – Contrôle des exportations
En 1999, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE (1999)) est entrée en vigueur. La *Loi* régit toutes les questions liées au contrôle des exportations. Pour de plus amples renseignements, visitez le site <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=D44ED61E-1>.

ARTICLE 3 – NIVEAUX DE PROTECTION

Environnement Canada a adopté une approche écosystémique de la gestion de l'environnement en 2006; elle a pour objectif de maintenir un capital naturel qui garantit un approvisionnement perpétuel en biens et services écologiques, fournis par les écosystèmes, afin de préserver la santé, la prospérité économique et la compétitivité des Canadiens.

Loi sur les espèces en péril
La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a pour objectif de prévenir l'extinction ou la disparition des espèces sauvages, de permettre le rétablissement des espèces qui sont disparues, en voie de disparition ou menacées en raison de l'activité humaine, et de gérer les espèces suscitant des préoccupations spéciales. La LEP garantit que les espèces sont évaluées dans le cadre d'un processus rigoureux et indépendant, qui tient compte des meilleures connaissances existantes sur le plan biologique ou chez les Autochtones (connaissances traditionnelles), et que les espèces jugées en péril seront éventuellement listées dans la *Loi*. En août 2006, Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans ont annoncé l'ajout de 32 espèces terrestres et de dix espèces aquatiques à l'annexe 1, qui est la liste des espèces protégées en vertu de la LEP.

Également en 2006, les ministres fédéral et provinciaux/territoriaux ont approuvé le Cadre national pour la conservation des espèces en péril. Ce cadre est un instrument stratégique innovateur qui constitue la base d'une nouvelle vision fédérale de la LEP, ainsi que des programmes appuyant sa mise en application. Par ailleurs, le Cadre définit des objectifs et des principes directeurs pour chaque étape du cycle de conservation des espèces en péril. Grâce à l'application des principes de gestion adaptative, on tient compte des facteurs externes importants influant sur l'aménagement des terres, la conservation de la biodiversité et le maintien des biens et services écologiques essentiels. En vertu de ce cadre, on modifiera ou on adaptera les mesures de rétablissement afin de refléter les circonstances nouvelles ou changeantes qui caractérisent l'environnement et les écosystèmes où vivent les espèces.

De plus, en 2006, le gouvernement fédéral et le Québec ont signé un accord bilatéral afin de garantir une approche collaborative de l'élaboration et de la planification de la mise en application de la LEP. C'est le deuxième accord de ce type (la Colombie-Britannique en a signé un en 2005), et d'autres accords bilatéraux similaires sont sur le point d'être conclus. Pour en savoir plus sur le Registre et sur la LEP, veuillez consulter le site <http://www.sararegistry.gc.ca/default_f.cfm>.

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
La *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM de 1994) fait appliquer le traité signé en 1916 par le Canada et les États-Unis, dans lequel les deux pays acceptaient de travailler à la protection et à la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs nids. Pour en savoir plus sur la LCOM, consultez le site <http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=3DF2F089-1>.

Substances toxiques
En décembre 2006, le gouvernement a dévoilé le Plan de gestion des produits chimiques, qui prévoit des mesures immédiates visant à réglementer les produits chimiques nocifs pour la santé humaine ou l'environnement. Le Plan présente le Canada comme un chef de file mondial de l'évaluation et de la

réglementation des substances chimiques utilisées dans des milliers de produits industriels et de consommation.

Article 4 – Publication

En 2006, Environnement Canada a apporté les modifications suivantes aux règlements et publié des avis. Pour plus de détails, veuillez consulter le site <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/reglements/default.cfm?n=54FE5535-1>.

TITRE DU RÈGLEMENT	Date	État	Publication
Règlement modifiant le Règlement sur le 2-butoxyéthanol – Établissement de limites de concentration de 2-butoxyéthanol dans les produits conçus pour être utilisés à l'intérieur	Déc. 2006	Final	Partie I de la *Gazette du Canada*
Interdiction de certains BPC	Nov. 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*
Règlement sur le sulfonate de perfluorooctane et ses sels et certains autres composés	Déc. 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*
Règlement sur les polybromodiphényléthers	Déc. 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*
Ajout de l'hexachlorobutadiène (HCBD) à la liste de quasi-élimination	Déc. 2006	Final	Partie II de la *Gazette du Canada*
Règlement sur les mouvements interprovinciaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses	Sept. 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*
Règlement sur les émissions des moteurs marins à allumage commandé, des bâtiments et des véhicules récréatifs hors route	Déc. 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*
Règlement modifiant le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2005) (quatre nouvelles substances à base de fluorotélomère)	Juin 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*

PLAN DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION	Date	État	Publication
Avis obligeant les fonderies de métaux communs à élaborer et à exécuter des plans de prévention de la pollution exhaustifs et à rendre compte publiquement de leur conformité au Code de pratique environnementale pour les fonderies et les raffineries de métaux communs. Les fonderies rejettent de grandes quantités de polluants comme le dioxyde de soufre, qui sont responsables des pluies acides et du smog, et entraînent des effets indésirables sur les lacs, les sols, les forêts et les plantes, de même sur l'appareil respiratoire humain.	Avril 2006	Final	Partie I de la *Gazette du Canada*
Avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution à l'égard des rejets de mercure provenant des interrupteurs au mercure dans les véhicules en fin de vie utile traités par les aciéries	Déc. 2006	Proposé	Partie I de la *Gazette du Canada*

Article 5 – Mesures gouvernementales d'application

Le Canada s'assure que les organisations et les particuliers se conforment aux lois et règlements qui protègent l'environnement naturel et sa biodiversité.

*Alinéa 5(1)*a) *– Désignation et formation d'inspecteurs*

Recrutement et formation
La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 1999* (LCPE (1999)) octroie aux agents d'application de la loi de nombreux pouvoirs à cet égard, notamment ceux d'un agent de la paix.

Ces agents peuvent : procéder à une inspection pour vérifier l'observation de la *Loi*; mener une enquête sur des infractions présumées; pénétrer dans un local, ouvrir les contenants présents, examiner leur contenu et prélever des échantillons; effectuer des analyses et prendre des relevés; obtenir l'accès à des renseignements (y compris les données informatiques); immobiliser et détenir un moyen de transport; entrer dans les locaux, inspecter, saisir et conserver des articles visés par l'application de la LCPE de 1999; obtenir un mandat de perquisition pour les locaux verrouillés, abandonnés ou dont on a refusé l'accès; obtenir un mandat de perquisition; arrêter les contrevenants. En 2006, le gouvernement fédéral a approuvé une augmentation de 50 % du nombre d'agents d'application des lois de l'environnement embauchés.

*Alinéa 5(1)*e) *– Publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les procédures d'application*

On peut trouver des renseignements, des statistiques et des rapports relatifs à l'application de la loi sur le site Web d'EC : <http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=5A011974-1&parent=36F21B9D-24C2-4CFE-8EFE-B3AA64A79952>.

Article 6 – Accès des parties privées aux recours

Les personnes qui ont un intérêt juridique reconnu ont accès à des recours auprès de tribunaux administratifs et de cours de justice. Les personnes intéressées, en plus de pouvoir engager des poursuites privées, peuvent demander à une autorité compétente d'enquêter sur de présumées infractions aux lois et aux règlements sur l'environnement

Par exemple, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE de 1999) autorise toute personne à demander au ministre de l'Environnement d'ouvrir une enquête à l'égard d'une présumée infraction visée par la Loi. Les personnes ayant également un intérêt juridique reconnu à l'égard d'une question donnée ont accès à des procédures administratives, quasi judiciaires et judiciaires en vue de faire appliquer les lois et règlements sur l'environnement du Canada. À cet égard, la LCPE de 1999 a introduit la notion d'« action en protection de l'environnement », selon laquelle toute personne peut demander une ordonnance judiciaire interdisant la poursuite de la violation de la Loi ou enjoignant un défendeur d'atténuer l'atteinte à l'environnement occasionnée par la violation de la Loi. En outre, la LCPE de 1999 permet de réclamer l'examen de décisions administratives ou de projets de règlement.

En 2006, le ministre n'a demandé aucune enquête en vertu de l'article 17 de la LCPE, et aucune poursuite privée n'a été intentée en vertu de l'article 22 de la LCPE.

Article 7 – Garanties procédurales

Le Canada dispose de procédures administratives, quasi judiciaires et judiciaires en vue de faire appliquer les lois et règlements sur l'environnement. La Charte canadienne des droits et libertés et les tribunaux permettent à toute personne, conformément aux règles d'équité en matière de procédures et aux principes généraux du droit, de faire des représentations afin de soutenir ou de défendre son point de vue et de présenter des informations ou des éléments de preuve. Les décisions sont consignées par écrit et sont divulguées aux parties sans retard injustifié; elles sont aussi fondées sur les informations ou les éléments de preuve que les parties auront eu la possibilité de présenter. Conformément à ses lois, le Canada autorise les parties à demander l'examen et, dans les cas qui le justifient, la réformation des décisions finales rendues par des tribunaux impartiaux et indépendants. À titre d'exemple de procédure juste, ouverte et équitable, à l'échelon administratif, on peut citer le processus de la commission de révision prévu à la LCPE de 1999.

En 2006, un avis d'opposition a été déposé relativement au « Permis d'immersion en mer nº 4543-2-06369 » et un autre a été déposé relativement au Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et au *Règlement modifiant le Règlement sur certaines substances interdites (2005)* (quatre nouvelles substances basées sur le fluorotélomère) ». Aucun n'a généré la constitution d'une « commission de révision » conformément à l'article 333 de la LCPE. Pour en savoir plus, visitez <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=6E52AE02-1>.

PARTIE II : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

ALBERTA

*Alinéa 2(1)*a) – *Rapports sur l'état de l'environnement*

Selon l'*Environmental Protection and Enhancement Act*, le ministre de l'Environnement de l'Alberta est tenu de rendre compte de l'état de l'environnement de la province. Le site Web sur l'état de l'environnement de l'Alberta (<http://www3.gov.ab.ca/env/soe/index.html>) a été mis à jour en 2006.

*Alinéa 2(1)*b) – *Mesures de préparation aux urgences environnementales*

En 2006-2007, on a créé l'équipe d'intervention en cas d'urgence environnementale de l'Alberta (ASERT, Alberta Environment Emergency Response Team), chargée de coordonner la planification des urgences environnementales et des interventions connexes à l'échelle de l'Alberta. Pour obtenir des renseignements à propos de l'ASERT, visitez le site <http://environment.alberta.ca/01369.html>.

*Alinéa 2(1)*c) – *Enseignement sur les questions environnementales*

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta coordonne la sensibilisation du public à propos de la conservation et de la protection de l'environnement. De nouveaux sites Web consacrés à l'éducation environnementale, ainsi que le centre d'information du Ministère, ont été lancés en 2005–2006. Site Web du ministère : <http://www.environment.alberta.ca/01122.html>.

*Alinéa 2(1)*d) – *Promotion de la recherche scientifique et du développement technologique*

En 2005–2006, le ministère de l'Innovation et des Sciences a concentré ses ressources sur les secteurs offrant des débouchés économiques : technologies du charbon propres, captage et stockage du dioxyde de carbone, valorisation des hydrocarbures et du bitume, bioénergie, produits agroalimentaires et produits biologiques. On peut découvrir les travaux entrepris en 2005–2006 par le ministère de l'Innovation et des Sciences à l'adresse <http://www.advancededandtech.alberta.ca/media/204038/scientific_activity-report%202006-07_final.pdf>.

*Alinéa 2(1)*e) – *Études d'impact sur l'environnement*

Vous trouverez des renseignements détaillés sur les évaluations environnementales en Alberta sur le site <http:www.environment.alberta.ca/1274.html>.

*Alinéa 2(1)*f) – *Instruments économiques*

Un des objectifs du plan d'activités 2006-2009 du ministère de l'Environnement de l'Alberta (<http://www.environment.alberta.ca/01403.html>) était le suivant : [TRADUCTION] « Le gouvernement de l'Alberta s'est doté d'un ensemble exhaustif et modulable de règlements axés sur les risques et d'incitatifs pour l'obtention de résultats environnementaux. »

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta encourage l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux à moindre coût. On trouvera les détails relatifs à ces mesures sur le site <http://environment.alberta.ca/2011.html>.

Article 4 – Publication

Les lois et règlements du gouvernement de l'Alberta sont publiés par l'Imprimeur de la reine (<http://www.qp.alberta.ca>). Pour en savoir plus sur les lois et lignes directrices de l'Alberta en matière d'environnement, consultez le site <http://environment.alberta.ca/index.html>.

Article 5 – Mesures gouvernementales d'application

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta est responsable des programmes de surveillance de l'environnement et de conformité, qui permettent d'appliquer les lois et règlements environnementaux de la province. Pour obtenir des renseignements sur les inspections et la conformité, visitez le site <http://environment.alberta.ca/0941.html> (programmes de conformité) et, pour obtenir des renseignements sur les avertissements et la surveillance, visitez le site <http://www.environment.alberta.ca/01547.html>.

Article 6 – Accès des parties privées aux recours

L'Environmental Appeals Board (EAB) est un organisme indépendant du ministère de l'Environnement de l'Alberta, qui rend des comptes directement au ministre de l'Environnement. Créé en 1993 en vertu de l'*Environmental Protection and Enhancement Act* de l'Alberta, l'EAB est saisi des appels invoquant l'*Environmental Protection and Enhancement Act*, la *Water Act* et l'annexe 5 de la *Government Organization Act*. Son rôle consiste à offrir des solutions équitables, impartiales et peu coûteuses pour résoudre les questions qui lui sont soumises, et à promouvoir la protection, l'amélioration et l'utilisation judicieuse de l'environnement albertain. L'EAB est habilité à faire des recommandations au ministre de l'Environnement, qui rend les décisions finales. À propos des questions liées aux demandes de confidentialité, aux sursis, aux coûts et aux sanctions administratives, et de certaines questions liées aux réservoirs d'aqueduc, l'EAB rend les décisions finales. Il ne se substitue pas au droit qu'ont les Albertains de demander une révision judiciaire aux tribunaux. Pour obtenir des renseignements sur l'EAB, visitez le site <http://www.eab.gov.ab.ca/index.htm>.

MANITOBA

*Alinéa 2(1)*a) *– Rapports sur l'état de l'environnement*

Le Manitoba est passé de la production de rapports sur l'état de l'environnement tous les deux ans à la production d'un rapport provincial sur la durabilité, qui fournit des informations importantes aux Manitobains à propos des principaux enjeux de la durabilité et des tendances connexes. En vertu de la *Loi sur le développement durable*, adoptée en 1998, le gouvernement du Manitoba doit préparer un rapport sur la durabilité, basé sur un ensemble préétabli d'indicateurs en cours d'élaboration. Le premier rapport provincial sur la durabilité a été publié en 2005; on peut le consulter à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/conservation/annual-reports/sustainability_report.html>.

*Alinéa 2(1)*b) *– Mesures de préparation aux urgences environnementales*

La Division des opérations régionales de Conservation Manitoba coordonne la prestation des programmes et services à l'échelle communautaire, ce qui inclut les interventions en cas d'urgence environnementale (<http://www.gov.mb.ca/conservation/regoperations/index.html>). L'Organisation des mesures d'urgence Manitoba est responsable de l'ensemble du programme provincial d'intervention en cas d'urgence, assurant

la sécurité des citoyens, de leurs biens et de l'environnement. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site <http://www.gov.mb.ca/emo/>.

*Alinéa 2(1)*c) – *Enseignement sur les questions environnementales*

Depuis 1999, le gouvernement du Manitoba met largement l'accent sur l'éducation environnementale dans les écoles de la province, et poursuit la mise en œuvre de son plan d'action baptisé *L'éducation au développement durable*. Le développement durable et l'environnement font maintenant partie intégrante des programmes d'études scientifiques et sociales. Voir <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/esd/>.

Par ailleurs, le Manitoba appuie divers programmes éducatifs liés à l'environnement : activités récréatives extérieures, sécurité des plages et interprétation; Envirothon (concours sur l'éducation environnementale) et projet WILD; Manitoba Bear Smart – gestion des animaux à fourrure et éducation des chasseurs; éducation et sensibilisation à propos des espèces menacées (<http://www.gov.mb.ca/conservation/>). Le *Water Protection Handbook*, publié en 2006, est un des principaux produits d'éducation du public élaborés par Manitoba Water Stewardship (<http://www.gov.mb.ca/waterstewardship>). L'organisme Green Manitoba préconise des approches pratiques de la réduction des déchets, de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'eau dans les collectivités, les maisons et les entreprises (<http://www.greenmanitoba.ca/>).

*Alinéa 2(1)*d) – *Promotion de la recherche scientifique et du développement technologique*

Le ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines assure la coordination de l'ensemble des initiatives axées sur la recherche, l'innovation, les sciences et la technologie au sein du gouvernement, et favorise un environnement propice au développement durable. Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.gov.mb.ca/est/index.html>.

*Alinéa 2(1)*e) – *Études d'impact sur l'environnement*

L'Environmental Assessment & Licensing Branch de Conservation Manitoba veille à ce que les projets résidentiels soient réglementés de manière à protéger l'environnement, et à offrir une qualité de vie élevée aux Manitobains, aujourd'hui et pour l'avenir (<http://www.gov.mb.ca/conservation/envapprovals/index.html>). Les audiences publiques de la Commission de protection de l'environnement pourraient être recommandées si le public formule d'importantes préoccupations (<http://www.cecmanitoba.ca>).

*Alinéa 2(1)*f) – *Instruments économiques*

Conservation Manitoba offre diverses possibilités de financement pour l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion d'initiatives environnementales axées sur l'innovation et le développement durable (<http://www.gov.mb.ca/conservation/funding/index.html>).

Article 4 – Publication

Le registre public électronique de Conservation Manitoba contient les propositions de développement et les mesures de protection de l'environnement datant de 1996 à aujourd'hui, comme l'exige la *Loi sur l'environnement* (<http://www.gov.mb.ca/conservation/library/eregistry.html>). Par ailleurs, les lois et règlements du gouvernement du Manitoba sont publiés par l'Imprimeur de la Reine (publications officielles) (<http://www.gov.mb.ca/queensprinter/index.fr.html>).

*Alinéa 5(1)*e) – *Publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les procédures d'application*

Les rapports sommaires annuels sur l'application des lois environnementales et les ressources connexes sont accessibles à l'adresse <http://www.manitoba.ca/conservation/annual-reports/con_reports/index.html>.

QUÉBEC

*Alinéa 2(1)*a) - *L'État de l'environnement*

En 2006-2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>) a diffusé, sur son site Internet et ceux de ses agences, dont le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/index.htm>) et le Centre d'expertise hydrique du Québec (<http://www.cehq.gouv.qc.ca/>) ou d'un de ses partenaires, dont le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/>), 21 nouveaux documents faisant état de l'environnement (voir liste annexe 6 rapport annuel 2006-2007- (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels/rapport_0607.pdf>).

RECYC-QUÉBEC

Pour sa part, RECYC-QUÉBEC (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>) a publié une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal (collaboration avec Éco entreprises Québec) (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Rapport-Synthese-Caract.pdf>).

*Alinéa 2(1)*b) - *Mesures de préparation aux urgences environnementales*

MDDEP

Le MDDEP maintient un système d'intervention d'urgence (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/rejoindr/urgence.htm>) sur l'ensemble du territoire, les directions régionales assurant une garde continue sur les territoires desservis. En matière de planification et de préparation, il a mis l'accent en 2006 sur l'élimination massive de carcasses et de sous-produits d'animaux et sur les déversements maritimes.

CEAEQ

Le CEAEQ (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/index.htm>) a procédé à une mise à niveau de sa principale unité mobile d'intervention en situation d'urgence, le TAGA (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/etudeterrain/taga_6000.htm>).

*Alinéa 2(1)*c) - *Enseignement et Éducation*

MDDEP

Durant l'année 2006, le MDDEP a entrepris plusieurs activités d'enseignement et d'éducation visant diverses communautés.

- Sensibilisation dans plusieurs municipalités à la mise en place du PIEVAL (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/pieval/index.htm>) en collaboration avec L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

- Rencontres de soutien technique auprès des organismes de bassin versant afin de les aider dans l'élaboration du plan directeur de l'eau (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/fiches.htm>) d'un bassin versant.
- Journée d'information offerte aux pisciculteurs relativement à l'entente de partenariat sur la *Stratégie de développement de l'aquaculture en eau douce au Québec*.
- Formations à différentes clientèles sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, sur la nouvelle directive pour les autorisations de projet en milieux humides (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/entrepreneur/dem-aut.htm>) et aux travailleurs leur permettant d'obtenir une attestation de qualification environnementale en vertu du *Règlement sur les halocarbures* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/halocarbures/index.htm>).
- Mise à jour du Guide de conception des installations de production d'eau potable (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/index.htm>) et du Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/usees/index.htm>) et du formulaire d'autorisation applicable; maintien à jour de documents d'information relatifs à la réglementation sur les pesticides (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/cadrelegal.htm>).

Le MDDEP a aussi produit plusieurs documents d'information tant sur des thèmes générales que des sujets et des actions particulières, dont :

PUBLICATIONS	Source(s) d'information sur le web
Compte rendu de conférence *Le défi de réconcilier les politiques de l'eau et agricole – Le rôle des audiences publiques*	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/audiences.htm>
Brochure *Les bases scientifiques du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/bases.pdf>
Chroniques sur l'environnement destinées aux jeunes de 10 à 14 ans (MDDEP)	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/index.htm>
Capsules d'information générale	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/sais_tu_que/index.htm>
Documents de référence sur le *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/piscine/index.htm>
Guide d'interprétation – Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm>
Documents d'information et de sensibilisation dans le cadre de l'initiative conjointe ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole	*Pesticides et eau souterraine : prévenir la contamination en milieu agricole* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/eau-sout/index.htm>) *Les pesticides en milieu agricole : État de la situation environnementale et initiatives prometteuses* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/etat-env/index.htm>)

RECYC-QUÉBEC

- Financement, grâce au *Programme VERRR* 2008 (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/information/fonction.asp>) de 41 projets d'information, de sensibilisation et d'éducation à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles.
- Participation à la sensibilisation publique par diverses activités (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Rapport-annuel-2006-2007.pdf>).
- Publication de RECYC-INFO (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/recyc_info.asp>).

MRNF

Pour sa part, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/accueil.jsp>) a mis à la disposition des enseignants et des jeunes du premier cycle du secondaire un produit éducatif permettant de les sensibiliser à la situation des espèces fauniques menacées au Québec (*Le Parc faunique* –, <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/EDUC/parc_faunique/index.htm>).

*Alinéa 2(1)*d) - *Recherche scientifique*

MDDEP

- Mise sur pied de passerelles, encourageant la collaboration et l'échange d'information, avec les universités québécoises oeuvrant en environnement et en développement durable.
- Publication, modification ou mise à jour de 18 fiches d'évaluation technique du Comité sur les technologies de traitement en eau potable (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/procedure.htm>) et 7 fiches en eaux usées (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/index.htm>).
- Développement de l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) (<http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/602-IndicateurDeRisqueDesPesticides.pdf>) (conjointement par le MAPAQ (<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/accueil>), l'Institut national de santé publique du Québec (<http://www.inspq.qc.ca/>) et le MDDEP).

CEAEQ

- Augmentation de la capacité analytique des cyanobactéries et développement de nouvelles méthodes d'analyse (métaux à basse concentration dans les poissons, nouvelles substances d'intérêt).

RECYC-QUÉBEC

- Entente de partenariat (avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)) en recherche en développement des technologies et des procédés de recyclage ou de valorisation.
- Poursuite d'un projet en recyclabilité des sacs dégradables et programme de certification des sacs compostables (avec le Bureau de normalisation du Québec).
- Poursuite du Programme d'aide à l'innovation et au développement technologiques (matières issues de la collecte sélective).
- Financement de 19 projets (Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale) (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/information/ProgEco_soc.asp>).
- Achèvement du Programme temporaire d'aide financière à la mise en valeur et au transport du verre récupéré au Québec.

MRNF

- Investissement par le MRNF de près d'un million de dollars pour encourager la recherche scientifique et le développement technologique (suivi des espèces fauniques, inventaires, étudier et restaurer des habitats, rétablir plusieurs espèces, produire des études d'impact et étudier et enrayer les maladies de la faune).

*Alinéa 2(1)*e) - *Études d'impacts sur l'environnement*

Le Québec a appliqué sa procédure d'évaluation environnementale aux projets visés (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/index.htm>) par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/cadre.htm>). En 2006-2007, 147 projets faisaient l'objet d'un traitement à l'une ou l'autre étape de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui s'applique au Québec méridional 88 en milieu terrestre, 45 sont associés au milieu hydrique et 14 sont des projets industriels; 29 ont été autorisés ou ont fait l'objet d'une modification de décret; 34 nouveaux projets ont été inscrits à la procédure et dans le cadre de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, 43 décisions ont été rendues, 37 projets étaient en cours d'évaluation en fin d'année et 32 nouveaux avis de projets étaient déposés.

*Alinéa 2(1)*f) - *Instruments économiques*

MDDEP

- Poursuite de la perception des redevances établies en fonction des quantités de rejets de divers contaminants définis par règlement, auprès des établissements industriels titulaires d'une attestation d'assainissement (équivalente à un permis environnemental d'exploitation renouvelable) et de l'imposition d'un tarif sur certains produits et services et pour les mesures de contrôle et de surveillance. (7,3M $ en 2006-2007).
- Adoption du *Règlement sur les redevances à l'élimination de matières résiduelles* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm>) (redevance de 10 $ la tonne métrique) visant à réduire l'élimination de matières résiduelles et augmenter la durée de vie utile des lieux d'élimination (près de 48M $ perçus en redevances et 40M $ redistribués aux municipalités).
- Adoption du tarif d'Éco Entreprises Québec établissant la contribution exigée de chaque entreprise et institution visée par le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//Q_2/Q2R2_3.htm>).
- Mise en œuvre de deux nouveaux programmes appliquant le principe d'éco conditionnalité dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif (<http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/transport_collectif/politique_quebecoise_transport_collectif>) qui visent à hausser le taux d'utilisation des transports collectifs afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Poursuite des initiatives visant la réduction et l'évitement d'émission de GES (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm>) dans son économie (par ex. : remboursement de la taxe de vente du Québec, jusqu'à concurrence de 1 000 $, à l'achat des modèles de véhicules hybrides les moins énergivores, instauration d'un incitatif fiscal pour les entreprises qui défraient les coûts du laissez-passer de transport collectif de leurs employés, investissements de 1,5 milliard de dollars au cours des 3 prochaines années afin de maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements de transports en commun).

Article 3 - Niveaux de protection

MDDEP

- Adoption de la *Loi sur le développement durable* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>), instaurant un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique.
- Lancement du *Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm>) qui comporte 24 actions qui seront mises en œuvre pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés tels que l'énergie, les transports, l'industrie, les matières résiduelles et l'agriculture, la santé, l'environnement, les ressources naturelles et le territoire.
- Adoption de la Politique québécoise du transport collectif (<http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/transport_collectif/politique_quebecoise_transport_collectif>) qui s'inscrit directement dans la mise en œuvre du développement durable en raison des dimensions économique, environnementale et sociale liées à l'utilisation du transport collectif et à son accessibilité.
- Entrée en vigueur du *Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/pieval/accreditation.htm>) qui permet l'inspection des émissions des véhicules lourds sur route par Contrôle routier Québec (CRQ).
- Entrée en vigueur du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R23_01.HTM>) ayant pour objet la protection de l'environnement contre la pollution reliée à la manipulation de sols contaminés.
- Entrée en vigueur du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//Q_2/Q2R2_3.htm>); de nouvelles versions du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (REIEE) (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R9.htm>).
- Entrée en vigueur du *Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles* permettant d'assujettir les lieux d'enfouissement techniques à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
- Adoption du *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R6_02.HTM>) ayant pour objectif d'encadrer le suivi de la qualité de l'eau par la mise à jour des normes de qualité, l'obligation pour l'exploitant d'effectuer le contrôle des paramètres physico-chimiques et microbiologiques visés.
- Tenue d'un registre; des dispositions provisoires au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R8.htm>).
- Adoption du *Code de gestion des pesticides* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/index.htm>) interdisant la vente au détail (usage domestique) et l'application par les services d'entretien des espaces verts de certains pesticides destinés à l'entretien de toutes les pelouses.
- En terme de protection du territoire : octroi du statut de réserve de biodiversité projetée à sept territoires (6 414 km^2 de nouvelles aires protégées), agrandissement de la « réserve de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire » (ajoutant 7 541 km^2); obtention d'un statut permanent de

protection de deux aires protégées (réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès (193 km²); réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay (0,94 km²)); reconnaissance de neuf nouvelles réserves naturelles en milieu privé (près de 2,93 km²); expansion de la superficie protégée en milieux humides de 741 km².

Article 4 - Publication

MDDEP

PUBLICATIONS	Source(s) d'information sur le web
Registre public–milieu industriel	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/Industriel/registre/index.htm>
Registre public des productions animales	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/certificats/index.htm>) (avis de projet en milieu agricole)
Registre des aires protégées du Québec	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm>
Bilan de la Politique nationale de l'eau	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/bilan/bilan0607.pdf>
Bilan intérimaire de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008	<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/politique1998-2008/bilan-int.pdf>
Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec	<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Bilan2006.pdf>

Les lois et la réglementation québécoises sont obligatoirement publiées dans la Gazette officielle du Québec (<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/store.cfm?&ckey=CA&lang=fre>). La plupart des décisions administratives d'application générale sont publiés se retrouve sur le site Internet du MDDEP en plus de ses rapports annuels (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels/rapport_0607.pdf>). Toutes les directives sectorielles dans le domaine des évaluations environnementales sont accessibles au <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm#dir-sec> et les copies papier sont disponibles sur demande.

Consultations -

- Tenue de trois consultations publiques concernant sept projets d'aires protégées (projets de réserves de biodiversité sur la Côte-Nord et en Gaspésie).
- Tenue d'audiences publiques pour le projet de parc national Kuururjuaq.
- Tenue de consultations publiques sur deux projets d'attestation d'assainissement industriel et sur le projet de *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/communiques/2006/c060323-contaminants.pdf>).

RECYC-QUÉBEC

Les rapports, programmes, ententes, politiques et autres documents d'information publique sont produits (en collaboration avec le MDDEP, l'Institut de la statistique du Québec et le CRIQ) et diffusés sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>).

*Alinéa 5(1)*a) - *Désignation et formation d'inspecteurs*

En 2006, tous les inspecteurs du MDDEP ont reçu une formation juridique et technique d'une durée de quatre jours. Le MDDEP a tenu 13 sessions de formation sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables auprès des officiers municipaux en environnement des municipalités. Des agents de Contrôle routier Québec ont reçu une formation afin de faire les inspections sur route dans le cadre du PIEVAL.

MRNF

Les agents de protection de la faune reçoivent des formations concernant l'application des lois et règlements en matière environnementale pour toutes les dispositions dont ils ont la charge.

*Alinéa 5(1)*b) - *Surveillance et enquêtes d'infractions présumées*

MDDEP

Les inspecteurs du MDDEP ont réalisé 21 553 inspections sur le terrain (près de 40 % dans le secteur agricole, notamment en vertu du programme systématique d'inspection de toutes les exploitations agricoles) et ont effectué, dans le cadre du contrôle d'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm>), la vérification de quelque 823 000 résultats d'échantillonnage de l'eau potable provenant de 4 580 systèmes de distribution d'eau potable. Les inspecteurs ont aussi réalisé quelque 12 000 contrôles administratifs. À la suite de ces vérifications, le MDDEP a émis 5 552 avis d'infraction, dont 43 % se rapportent à un manquement au RQEP. Les enquêteurs ont complété 225 dossiers d'enquête et 354 dossiers d'enquête ont été ouverts.

Du 1er juin au 31 août, quelque 685 inspections de véhicules lourds ont été effectuées par CRQ lors d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès de leurs propriétaires concernant la mise en place du PIEVAL (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/pieval/index.htm>).

MRNF

- Mise en œuvre de 49 plans de protection pour les espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables ou de leurs habitats et intervention dans plus de 781 dossiers d'habitat du poisson donnant lieu à 304 dossiers de poursuite, et autant de demandes de restauration de ces habitats.

*Alinéa 5(1)*c) - *Engagement volontaire*

Renouvellement par le MDDEP d'une entente sur la formation des inspecteurs municipaux en environnement en matière de gestion des eaux usées des résidences isolées et sur le captage des eaux souterraines.

Dans le cadre du soutien aux organismes de bassin versant chargés de la coordination des acteurs de l'eau, le MDDEP a signé 34 ententes de contribution financière d'une valeur de 2,23M $ afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

*Alinéa 5(1)*d) - *Informations sur la non-observation*

MDDEP

- Condamnations pour l'année 2006 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/mois_condamnations.asp>),
- Bilans annuels de conformité environnementale, secteur pâtes et papier de 2004 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/pates_04/bilan04.pdf>) et secteur mines 2004 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/mines04/mines04.pdf>);
- Bilan de mise en œuvre du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/bilans/index.htm>).

MRNF

Le MRNF a publié 13 communiqués de presse traitant de condamnation (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiques-faune.jsp?idSecteur=3151&pickListYears=2006>).

*Alinéa 5(1)*e) - *Publication de procédures d'application*

MDDEP

Poursuite des activités de sensibilisation et d'information auprès des clientèles visées au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires, dans le cadre de la mise en œuvre du Code de gestion des pesticides (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/index.htm>) et des modifications apportées au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/index.htm>) (par ex. : transmission de plus de 25 000 lettres circulaires à la clientèle agricole).

CEAEQ

Publication d'un bulletin *Parlons accréditation* (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/bulletin_dec06.pdf) afin d'informer et sensibiliser aux modifications apportées aux documents techniques ou aux modifications réglementaires et mise en œuvre du Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/paeaevl/index.htm).

*Alinéa 5(1)*f) - *Vérification environnementale*

MDDEP

Lorsque la Direction des évaluations environnementales délivre un certificat d'autorisation à la suite d'un décret, d'un rapport d'analyse incluant un programme de vérification. Envoi à la direction régionale qui a la responsabilité d'effectuer le contrôle du projet, comme prévu au programme de vérification.

RECYC-QUÉBEC

Octroi des Attestations de performance à 14 nouveaux établissements dans le cadre du Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>) visant à reconnaître les établissements qui concourent à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

*Alinéa 5(1)*i) - *Licences, permis ou autorisations*

MDDEP

Tous les établissements industriels du secteur des pâtes et papiers ont parachevé les études d'évaluation de leurs rejets d'eaux usées par rapport à la capacité de support des milieux récepteurs aquatiques dans le cadre de leur première attestation. Poursuite par le MDDEP de l'élaboration et de la délivrance de la première génération d'attestations d'assainissements pour les établissements appartenant aux secteurs de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux.

CEAEQ

Accréditation par le CEAEQ de deux nouveaux laboratoires, de huit établissements (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=1033>) (pour l'analyse des émissions des véhicules lourds) et nomination de 10 nouveaux experts en protection et réhabilitation des terrains contaminés.

*Alinéa 5(1)*j) - *Poursuites/ procédures judiciaires, quasi-judiciaires ou administratives entreprises*

Les agents du MRNF ont déposé 6 224 rapports d'infraction et 6 842 chefs d'accusation en vertu des lois et règlements. Le MDDEP a acheminé 24 rapports d'infractions au *Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds* au ministère de la Justice.

*Alinéa 5(1)*k) - *Perquisitions, saisies et détentions*

Exécution par les enquêteurs du MDDEP de près d'une cinquantaine d'autorisations de pénétrer et de mandats de perquisition.

*Alinéa 5(1)*l) - *Ordonnances*

Le MRNF a émis 18 ordonnances de remise en état volontaire d'habitats fauniques au cours de l'année 2006-2007.

Rapport du Mexique, 2006

Rapport national sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

L'information contenue dans la présente section du *Rapport annuel 2006* porte sur les activités les plus importantes réalisées par le Mexique en matière de gestion et de protection de l'environnement pendant la période comprise entre le 1er septembre 2005 et le 31 août 2006. Elle décrit les mesures prises par les organismes autonomes du pays, à savoir la *Comisión Nacional del Agua* (Conagua, Commission nationale de l'eau), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) et la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées); par les organismes décentralisés, soit l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau) et la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), et aussi par la Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité). Ce rapport ne reflète pas l'ensemble des activités menées à bien par le Mexique durant la période visée, ni la vaste gamme de mesures adoptées en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Il a pour but de rendre compte des principaux efforts déployés par le gouvernement fédéral, les États et les municipalités du Mexique dans le domaine.

Environnement, économie et commerce

- Par l'entremise du *Programa para el Desarrollo de Plantaciones Forestales Comerciales* (Programme de développement des plantations forestières commerciales), on a continué de soutenir la création de plantations de haute qualité destinées à la production forestière industrielle (le bois nécessaire aux industries de la cellulose et du papier, du bois d'œuvre, de panneau, etc.)

- On a autorisé un changement dans l'utilisation du sol sur 6 569 hectares de terrains forestiers et on a négocié 14 284 hectares de compensation environnementale. Des mesures ont également été prises pour la remise en état de terrains non boisés, pour un montant supérieur à 48 millions de pesos, dans une optique de conversion productive vers des modèles plus durables, principalement par l'établissement de systèmes agroforestiers et de pâturages en forêt.

- Par l'entremise du *Programa de Desarrollo Forestal* (Programme de développement forestier), on a accordé de l'aide économique aux sylviculteurs, dans le but de développer des projets productifs et d'incorporer une technologie nécessaire à la bonne gestion technique et à l'exploitation des ressources forestières qui stimulent la production et la productivité des écosystèmes forestiers ayant un potentiel commercial.

- L'*Agenda Socioeconómica (*Programme d'action socio-économique) de recherche a permis de générer l'information pour évaluer les impacts économiques et environnementaux de l'application

des instruments économiques et améliorer la performance environnementale des véhicules nouveaux et usagés, ce qui a servi de base à la *Comisión Ambiental Metropolitana* (Commission environnementale métropolitaine) et au Semarnat pour concevoir un nouvel instrument de politique environnementale. On a réalisé des études et des analyses de marché de produits forestiers ayant une certification environnementale volontaire, ainsi que pour l'évaluation du débit d'eau du fleuve Colorado dans le but de contribuer aux négociations entre le Mexique et les États-Unis sur la question de l'eau limitrophe et la discussion concernant la conservation du delta du Colorado. On a également réalisé une évaluation à long terme de la demande en gaz naturel au Mexique en vue de la conception d'une politique environnementale dans le domaine.

- Parmi les succès obtenus en matière d'administration durable, on a organisé pour la troisième année consécutive la *Semana de la Administración Sustentable* (Semaine de l'administration durable), un évènement qui a permis de célébrer la Journée mondiale de l'environnement à l'intérieur du ministère par des activités dirigées au personnel sur la réutilisation des déchets, l'élaboration de papier recyclé et l'utilisation et l'exploitation de l'énergie solaire. La *Comisión Nacional para el Ahorro de la Energía* (Commission nationale pour l'économie de l'énergie) a remis le *Premio al Ahorro de Energía en la Administración Pública Federal* (Prix de l'économie d'énergie dans la fonction publique fédérale) 2005 à trois édifices du Semarnat : le siège du district fédéral de Nayarit, le siège du district fédéral du Yucatan et l'édifice du 1425, avenue Revolución, dans le District fédéral.

Conservation de la biodiversité

- Durant la période comprise entre septembre 2005 et août 2006, les aires naturelles protégées sont passées de 154 à 158 et la superficie protégée de 18 727 860 à 19 906 893 hectares, soit l'équivalent de 10,13 % de la superficie sous juridiction nationale. Ceci a été rendu possible grâce à l'achèvement des travaux techniques qui entretiennent et délimitent trois bassins : l'affluent du District national d'irrigation 04, Don Martin (sous-bassin de la rivière Sabinas et Álamos); l'affluent du District national d'irrigation 01, Pabellón, et l'affluent du District national d'irrigation Nayarit (sous-bassin de la rivière Juchipila); ainsi qu'au rapport préparé extemporanément sur l'*Acuerdo del Área de Protección de Recursos Naturales Cuenca de los ríos Valle de Bravo, Malacatepec, Tilostoc y Temascaltepec* (Accord sur l'Aire de protection des ressources naturelles des bassins des rivières Valle de Bravo, Malacatepec, Tilostoc et Temascaltepec.

- En octobre 2005, on a consolidé l'intégration des aires naturelles protégées du pays dans sept régions, soit la *Península de Yucatán* (Péninsule du Yucatan), la *Frontera Sur* (Frontière méridionale), le *Noroeste* (Nord-ouest), le *Noreste* (Nord-est), l'*Occidente* (Ouest), le *Centro y Golfo* (Centre et golfe) et le *Pacífico Sur* (Pacifique sud), par la réassignation de fonctions et de mécanismes de planification stratégique intégrant les tâches de conservation directe et indirecte, dans un processus global de mise en œuvre de projets destinés à répondre à la problématique environnementale, sociale et économique des régions.

- De novembre 2005 à mars 2006, le Mexique a ajouté sept nouveaux sites à la Liste de zones humides d'importance internationale de Ramsar; ce qui porte à 62 le nombre de sites Ramsar dans tout le pays. Ceci représente une augmentation de 144 983 hectares, pour un total accumulé de 5 263 887 hectares inscrits dans cette catégorie internationale.

- On a ajouté 704 unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages (UMA), lesquelles couvrent 2,27 millions d'hectares. Il existe donc un total de 7 470 UMA enregistrées, ce qui représente une superficie supérieure à 26,33 millions d'hectares, soit 13,4 % du territoire national. Les UMA permettent la conservation des espèces et des sous-espèces mexicaines et de leur habitat grâce à une exploitation durable; elles constituent une autre source d'emplois et génèrent des revenus et des devises; elles revalorisent la biodiversité et favorisent les processus évolutifs des espèces sauvages sur le territoire national; elles aident la lutte contre le changement climatique par l'entremise des services environnementaux tels que la conservation des cycles hydrologiques, la fixation de l'azote, la formation du sol, la captation du carbone, le contrôle de l'érosion, la pollinisation des plantes et le contrôle biologique des insectes ravageurs ou la dégradation des déchets organiques; elles aident aussi la lutte contre le trafic et l'appropriation illégale de spécimens, de parties ou de produits dérivés d'espèces sauvages.

- Entre septembre et décembre 2005, on a lancé deux projets de conservation des espèces prioritaires, ce qui constitue un progrès relativement aux actions prévues pour la conservation des espèces menacées, particulièrement le jaguar et le chien des prairies.

- Dans le cadre du « agenda verde de investigación » (plan vert de recherche), on a réalisé divers projets relativement à l'identification, la dynamique et la distribution des espèces de la flore et de la faune de diverses régions du pays (l'axolotl des canaux de Xochimilco, dans le District fédéral; les taillis de plantes grasses à rosette du nord-ouest de Baja California; les graines des arbres du Mexique et des chênes de Michoacán), ainsi qu'une analyse de la végétation, de la faune marine et des processus écologiques clés de l'*Isla de Guadalupe* (île de Guadalupe), dans Baja California, lesquels ont permis la définition d'une orientation générale pour les programmes de remise en état écologique de l'île et la conservation des principales espèces menacées.

- Grâce au financement octroyé par le *Programa de Empleo Temporal* (Programme d'emploi temporaire), on a accompli diverses actions complémentaires de reboisement, de protection, de conservation et de remise en état, ainsi que d'assainissement des forêts, pour un montant de 10 millions de pesos consacrés aux travaux de conservation et de remise en état de 876 hectares de terrains boisés; le traitement phytosanitaire de 7 000 hectares et l'entretien de 6 529 hectares de reboisement antérieur. On a aussi destiné 16,4 millions de pesos de ce programme à la protection de l'habitat dans un effort de conservation de la vie sauvage et 17 millions supplémentaires ont été canalisés vers la prévention des incendies de forêt, le reboisement et autres projets en terrains forestiers.

- Le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), par l'entremise du *Programa de Inspección en Puertos, Aeropuertos y Fronteras* (Programme d'inspection des ports, des aéroports et des frontières), a vérifié 4 673 autorisations de mouvements transfrontaliers d'espèces sauvages et a réalisé 65 684 inspections phytosanitaires dans 20 localités frontalières, 14 aéroports, 20 ports et une douane intérieure. On a détecté 156 cas de parasites forestiers dans des embarquements, parmi lesquels 20 ont justifié une mise en quarantaine.

- Conformément aux dispositions prévues dans la réglementation forestière et afin d'éviter la dispersion des insectes ravageurs et des maladies dans les forêts du pays, on a émis 566 avis

d'assainissement dans 22 districts, sur une superficie de 9 275 hectares, comprenant un volume total de bois rond de 389 159 m^3, ce qui a permis de protéger plus de 900 000 hectares de boisés.

- De janvier à juillet 2006, la Conafor est parvenue à entreprendre des actions de reboisement sur 6 538 hectares (parmi lesquelles 1 106 correspondent à des plantations de conservation et le reste à des plantations commerciales); la conservation et la remise en état de terrains forestiers sur 475 hectares; le diagnostic phytosanitaire de 202 734 hectares et le traitement phytosanitaire de 4 380 hectares.

- L'IMTA a continué à travailler à la réalisation de projets de recherche et développement axés sur la conservation, l'utilisation rationnelle de l'eau et sur sa gestion durable. Pour mener à bien ses activités, l'Institut a reçu un budget de 201,5 millions de pesos en transferts de fonds du gouvernement fédéral et 167,9 millions en revenus autonomes, pour un total de 369,4 millions.

- La Conabio s'est vue accorder la responsabilité juridique de présentation d'éléments et d'émission d'avis préalables en matière de biosécurité et d'organismes génétiquement modifiés en vertu des articles : 86 sur les centres d'origine et la diversité génétique; 90 sur les zones libres; et 121 sur les infractions, les sanctions et les responsabilités, de la *Ley de Bioseguridad de Organismos Genéticamente Modificados* (Loi de biosécurité sur les organismes génétiquement modifiés), publiée le 18 de mars 2005. Ainsi, dans le cadre des activités destinées au renforcement du *Sistema Nacional de Información sobre Biodiversidad* (Système national d'information sur les organismes vivants modifiés), on a répondu à 548 demandes d'information provenant de divers secteurs de la population. Durant 2006, 159 demandes d'aide financière ont été reçues, 75 d'entre elles ont été approuvées et 77 ont été conclues. Une convocation a été publiée pour des travaux concernant les connaissances biologiques sur les espèces envahissantes au Mexique et trois projets ont été approuvés.

- La Conabio a continué le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de biodiversité au moyen de la promotion d'un processus pour la réalisation d'« études et l'élaboration de stratégies d'État sur la biodiversité ». L'État de Morelos a publié son *Estudio de estado* (Étude de l'État) en 2006.

- On a commencé l'élaboration de la carte *Copales y diversidad* (Copales et diversité), qui synthétise l'information obtenue par diverses études biologiques, écologiques et sociales sur cette ressource végétale; de plus, on a publié un manuel sur l'exploitation durable des espèces de *Bursera* destinées à la production de résines et à l'extraction d'essences.

- À la suite d'un début d'infestation du papillon de nuit du cactus (*Cactoblastis cactorum*) à Isla Mujeres, Quintana Roo, en août 2006, un programme transectoriel pour le contrôle de la dispersion de l'éclosion et l'éradication de l'insecte a été mis en marche. Cet effort a été mené par le Sagarpa (Senasica) en collaboration avec le Semarnat (Conanp, Conafor et Conabio), les organisations sociales, les experts et les universitaires, ce qui a permis de mener à bien des actions binationales avec les États-Unis.

- La Conabio, en collaboration avec le Sagarpa-Senasica, Aridamérica, le *Grupo de Ecología y Conservación de Islas A.C.* (Groupe pour l'écologie et la conservation des Îles, a.c.) et *The Nature Conservancy-México* (Conservation de la nature-Mexique), a réalisé le « *Primer taller para la*

determinación de prioridades en materia de especies invasoras de alto impacto para la biodiversidad de México » (Premier atelier pour la définition des priorités en matière d'espèces envahissantes ayant de sérieux impacts sur la biodiversité du Mexique) le 6 mai 2006, réunissant des experts sur le sujet. Cette rencontre a conduit à l'élaboration d'une liste d'espèces établies, ou qui représenteraient un certain risque d'introduction au pays, et une série de recommandations et de priorités en la matière, qui devraient être traitées.

- Une analyse de la distribution possible du tamaris (*Tamarix ramosissima*) au Mexique, une espèce introduite au pays et qui cause beaucoup d'inquiétude en raison de sa capacité d'entrer en concurrence avec les espèces autochtones et de modifier des régions entières en consommant les ressources hydriques et en salinisant le sol. L'information a été acheminée à la *Comisión Internacional de Límites y Aguas entre México y Estados Unidos* (Commission internationale des eaux limitrophes) en réponse à la demande des États-Unis d'utiliser une espèce exotique de chrysomèle (*Diorhabda elongata*) pour le contrôle biologique du tamaris sur la rive nord du Río Bravo. L'analyse fait état de la préoccupation du Mexique pour les effets possibles que pourrait avoir l'introduction d'un tel insecte potentiellement envahissant sans une évaluation des risques.

    - La Conabio collabore en tant que membre du panel d'experts sur les espèces envahissantes récemment constitué à l'*Organización Norteamericana de Protección de las Plantas* (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes) en collaboration avec Sagarpa-Senasica.

- Un atelier a en plus été réalisé sur l'Analyse des risques et maîtrise des points critiques en collaboration avec l'Université de Nuevo León, pour apprendre à utiliser cet outil et son application à la gestion des risques dans le cas des espèces envahissantes.

Polluants et santé

- La Conagua a ajouté les 45 principales destinations touristiques côtières du pays au *Programa Integral de Playas Limpias* (Programme intégré pour la propreté des plages), grâce auquel plus de 270 plages font l'objet de surveillance selon les méthodes et critères établis par le *Secretaría de Salud* (ministère de la Santé) basés sur les directives de l'Organisation mondiale de la Santé concernant l'eau de mer en milieu récréatif. Parmi les principaux résultats de ce programme, se trouvent la réalisation d'études de classification des plages, les risques pour la santé publique, le taux d'incidence toxicologique et pronostique de la qualité de l'eau financés par le *Fondo Sectorial de Investigación y Desarrollo sobre el Agua* (Fonds sectoriel de recherche et de développement sur l'eau). En ce qui concerne la création de comités locaux pour la propreté des plages, 28 ont été mis en œuvre dans le but d'évaluer la qualité de l'eau et de réaliser des activités d'assainissement et de nettoyage des plages et des lits des rivières.

- La capacité totale permise de gestion des déchets industriels dangereux sous forme de réutilisation, recyclage, traitement et incinération s'élevait à 11 397 000 tonnes par année au 31 décembre 2005. De janvier à décembre 2006, on a autorisé une infrastructure supplémentaire de gestion des déchets dangereux d'une capacité de 1 959 000 tonnes par année. L'infrastructure totale installée en décembre 2006 permet donc le traitement de 13 356 000 tonnes annuelles de déchets, ce qui représente 167 pour cent du volume produit par année (8 millions de tonnes par année).

- En matière de produits chimiques toxiques, l'INE a réalisé diverses études, notamment : « *Diagnóstico regional de los contaminantes orgánicos persistentes (*COP*) en la zona costera de la península de Yucatán y el sur del golfo de México* » *(*Diagnostic régional sur les polluants organiques persistants [POP] dans la zone côtière de la péninsule du Yucatán et le sud du golfe du Mexique*)*; « *Diseño y aplicación de una metodología para la evaluación integrada de riesgos ambientales en sitios peligrosos de México* » (Conception et application d'une méthodologie pour l'évaluation intégrée des risques environnementaux dans les sites dangereux du Mexique) et « *Pruebas biológicas para la evaluación ecotoxicológica de sustancias químicas* » *(*Preuves biologiques pour l'évaluation écotoxicologique de produits chimiques). Il y a aussi les études suivantes en cours : « *Pruebas biológicas para la evaluación ecotoxicológica de sustancias químicas: segunda etapa de laboratorio* » (Preuves biologiques pour l'évaluation écotoxicologique de produits chimiques : 2e étape de laboratoire); « *Exposición a compuestos polibromados y metales en comunidades pepenadoras y niveles en alimentos y en depósitos de basura electrónica en México* » (Exposition à des composés polybromés et métaux dans les communautés de récupérateurs de matières recyclables dans les sites d'enfouissement et concentrations dans les aliments et les déchets électroniques); « *Evaluación integrada de riesgo ambiental en Coatzacoalcos, Veracruz* » (Évaluation intégrée du risque environnemental à Coatzacoalcos, Veracruz*)* et « *Diagnóstico sobre la generación de basura electrónica en México* » (Diagnostic sur la génération de déchets électroniques au Mexique), qui seront terminées à la fin de l'année 2006.

- Parmi les activités destinées à renverser la tendance à la contamination et la surexploitation des plans d'eau, la Conagua a terminé des études de classification des plans d'eau dans plusieurs États : Veracruz, État de Mexico, Querétaro et Sonora; pendant que des études sont en cours dans les États de Puebla, Tlaxcala, Guanajuato, Morelos, Chipas et Hidalgo, pour permettre le contrôle de décharges d'eaux usées grâce à une déclaration de classification des plans d'eau nationaux. Un outil de diagnostic basé sur les régions administratives de la Conagua a été élaboré pour la prévention et le contrôle de la contamination avec l'application d'une stratégie de réutilisation de l'eau dans les États dont la pression sur la ressource est la plus forte. On a élaboré l'*Inventario de usuarios potenciales de aguas residuales tratadas en la ciudad de Querétaro* (Inventaire des utilisateurs possibles d'eaux usées traitées dans la ville de Querétaro) et le *Manual técnico para la reutilización y recirculación de las aguas residuales municipales e industriales* (Manuel technique pour la réutilisation et la recirculation des eaux usées traitées municipales et industrielles); on a effectué la mise à jour des inventaires nationaux de décharge d'eaux usées et de stations d'épuration d'eaux usées et on a émis 8 172 rapports techniques en matière de qualité de l'eau à l'échelle nationale.

- Le 26 mai 2006, on présentait le *Programa de Gestión para la Calidad del Aire en Ciudad Juárez 2006-2012* (Programme de gestion pour la qualité de l'air à Ciudad Juárez 2006-2012), où on dévoilait 24 activités visant la réduction de la pollution de l'air dans cette ville, dont l'objectif est le respect des limites établies par les normes de protection de la santé. Durant le premier semestre de 2006, huit réunions de travail ont été réalisées avec des autorités des États et du gouvernement fédéral, des universitaires, des représentants du secteur public et privé et des organisations non gouvernementales pour la réactivation des *Programas de calidad de aire* (Proaire, programmes de qualité de l'air) à Monterrey, Tijuana et Guadalajara. On a maintenu le suivi des activités du *Programa para Mejorar la Calidad del Aire* (Programme pour l'amélioration de la qualité de l'air) dans la région métropolitaine de la ville de Mexico et le Proaire de Salamanca. En 2006, on a publié

le premier *Inventario Nacional de Emisiones de México* (INEM, Inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique), qui présente une vue d'ensemble des émissions atmosphériques de polluants, des critères et des précurseurs pour chaque État et municipalité à partir de zones, de sources fixes, mobiles et naturelles. L'INEM renforce la gestion environnementale par l'appui à l'éducation et à la recherche, la formulation de politiques publiques et la sensibilisation de la population, en plus de constituer une source d'information pour la société en général.

Droit et politiques de l'environnement

- Au chapitre des politiques publiques, le *Programa Anual de Trabajo* 2006 *Sector Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Programme annuel de travail 2006 du secteur de l'environnement et des ressources naturelles) a regroupé ses objectifs autour d'axes thématiques qui comprennent : la conservation et la gestion durable des écosystèmes et de leur biodiversité; la prévention et le contrôle de la pollution; la gestion des ressources hydriques; la promotion de la « transversalité » du développement durable dans les politiques publiques; la participation des citoyens, l'éducation relative à l'environnement, la diffusion, la transparence et la communication sociale; le cadre réglementaire; la mise en application de la justice en matière d'environnement; le programme international et la bonne gouvernance.

- Actuellement, un bon nombre d'*Áreas Naturales Protegidas* (ANP, Aires naturelles protégées) comptent sur des budgets de fonctionnement pour financer du personnel, un équipement de base, l'organisation et la réalisation d'activités de conservation et reçoivent l'appui des gouvernements des États, des municipalités, des communautés locales, des ONG et des secteurs universitaires. Cela permet de consolider les activités de conservation dans les ANP et de répondre aux exigences de la participation institutionnelle, ainsi qu'aux activités de gestion durable (y compris l'écotourisme) et aux activités d'inspection et de surveillance en coordination avec le Profepa.

- En matière de rationalisation et d'amélioration de la gestion environnementale, on a conçu le *Programa de Mejora Regulatoria* (Programme d'amélioration réglementaire) 2005-2006, dont le but est de continuer à faciliter une plus grande cohérence et transparence du cadre réglementaire environnemental, ainsi qu'à susciter la confiance des particuliers qui désirent encourager les investissements durables à long terme. Le programme comprend les avant-projets pour les *Normas Oficiales Mexicanas* (NOM, Normes officielles mexicaines) qui doivent être rédigées et les procédures qui doivent être améliorées dans différents domaines. En juillet 2006, on enregistrait une progression de 45 pour cent dans les procédures engagées en vertu de ce programme.

- On a réalisé des activités dirigées à la révision, la modification, l'émission, la ratification et l'annulation de normes officielles mexicaines (NOM) pour l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Durant cette période, le *Diario Oficial de la Federación* (DOF, Journal officiel de la fédération) a publié six NOM relatives à l'établissement de limites maximales admissibles d'émissions atmosphériques provenant de véhicules; des méthodologies pour la cartographie de la zone fédérale maritime-terrestre et de terrains gagnés sur la mer; des prospections sismologiques terrestres dans des zones agricoles en friche ou destinées à l'élevage; des directives sur les combustibles fossiles pour la protection de l'environnement et la pollution atmosphérique dans les raffineries de pétrole pour la récupération du souffre et la caractérisation, l'identification et la classification de déchets dangereux.

- La réglementation directe et les activités de gestion environnementale de l'industrie se sont poursuivies grâce aux *licencias ambientales únicas* (LAU, Permis uniques en matière d'environnement), instruments qui fixent les conditions de fonctionnement requises pour la prévention des émissions polluantes. Durant cette période, 47 LAU ont été émis, dont trois pour de nouveaux établissements industriels; 35 pour la régularisation d'usines en activité et neuf à des établissements qui ont présenté d'eux-mêmes une demande de renouvellement de permis. Entre 2001 et juin 2006, 527 LAU ont été émis. En 2005, le *Secretaría de la Función Pública* (ministère de la Fonction publique) a reconnu la procédure engagée dans le cadre de la *Carta Compromiso al Ciudadano* (Charte des citoyens) en raison du résultat obtenu pour les normes de qualité, classée parmi les 10 meilleures procédures de l'administration publique fédérale.

- En matière de planification territoriale, on a signé 23 ententes de coordination avec d'autres bureaux et organismes de l'administration publique fédérale, des gouvernements des États et des municipalités pour démarrer un processus de planification écologique selon différentes modalités. Six programmes de planification écologique ont pu être ordonnés. On a consolidé un total de 34 décrets comprenant des planifications écologiques relevant de l'État ou des municipalités. On souligne les progrès accomplis dans les processus de planification écologique de quatre régions prioritaires : le golf de Californie, le bassin versant de Burgos, le volcan Popocatépetl et sa zone d'influence, la région du papillon monarque et le bassin versant de la rivière Tuxpan. De même, on s'est entendu pour la mise en œuvre de processus de planification écologique locaux dans des municipalités d'intérêt touristique, principalement dans Quintana Roo et Baja California.

- En ce qui concerne la gestion de la zone fédérale maritime-terrestre, on a reçu 1 435 demandes de cession de droits et d'obligations pour l'utilisation, la mise en valeur ou l'exploitation de superficie de terrains côtiers, de zones côtières fédérales, de terrains gagnés sur la mer ou autres. La procédure pour ce type de demande a été assurée dans le cadre de la Charte des citoyens en 2004, avec un taux moyen de conformité de 94,2 % en 2005. Ainsi, en septembre 2005, une Charte des citoyens définissant l'engagement à fournir un service reposant sur des critères de fiabilité, de transparence, d'opportunité, d'efficacité, d'honnêteté et d'amabilité a été signée.

- Dans le cadre du *Sistema Nacional de Gestión Forestal* (SNGF, Système national de gestion forestière), on a introduit des procédures d'émission de certificats phytosanitaires d'importation, de réexpéditions et de crédits forestiers et le reste des procédures sont en cours d'appel d'offres pour la programmation à venir. De même, on a systématisé les données collectées dans le cadre du *Registro Forestal Nacional* (Registre forestier national) pour les intégrer au SNGF au moment opportun.

- On a consolidé les activités de protection des ressources naturelles grâce auxquelles le Profepa a obtenu : l'obstruction des routes destinées au trafic illicite d'espèces sauvages dans cinq des principales régions; l'organisation de cinq opérations avec des programmes de rechange durables; la mise sur pied de 154 comités de surveillance participative et communautaire et la mise en œuvre de 11 programmes particuliers d'inspection et de surveillance dans des aires naturelles protégées. Les activités en matière d'inspection et de surveillance ont conduit à la protection de 31 061 mètres cubes de bois, 891 tonnes de charbon, 13 562 espèces sauvages et 42 tonnes de produits de la pêche; 152 contrevenants ont été mis à disposition du *Ministerio Público Federal* (Ministère public fédéral) et on a infligé des amendes pour 71,1 millions de pesos.

- On a réalisé, entre autres activités, le suivi du processus législatif du projet de *Ley de Acceso y Aprovechamiento de los Recursos Biológicos y Genéticos* (Loi sur l'accès aux ressources biologiques et génétiques) pour renforcer et mettre à jour le cadre juridique sur l'environnement et on a poursuivi les travaux en matière de réglementation sur la *Ley General de Prevención y Gestión Integral de los Residuos* (Loi générale pour la prévention et la gestion intégrée des déchets) qui est entrée en vigueur en 2004 et la *Ley General de Vida Silvestre* (Loi générale sur les espèces sauvages), publiée dans le DOF le 30 novembre, en vigueur depuis le 30 décembre 2006.

- De septembre 2005 à juillet 2006, 438 projets liés à des travaux et activités du secteur agricole, à la croissance urbaine, aux secteurs énergétique, forestier, gazier, hydraulique, industriel, minier, de la pêche, pétrolier, touristique et des moyens de communication ont été soumis au processus d'évaluation environnementale. Parmi eux, 392 projets ont été examinés.

Participation des citoyens

- Six réunions publiques d'information en matière d'évaluation environnementale ont été tenues sur les projets suivants : projet hydroélectrique La Yesca et le barrage el Zapotillo, tous deux dans l'État de Jalisco en avril 2006; terminal de gaz naturel liquéfié de Manzanillo, Colima, en mai 2006; agrandissement du terminal de réception, stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié de Costa Azul, Baja California, en juin 2006; terminal de gaz naturel liquéfié de Sonora et gazoduc de Sonora avec une participation totale de 805 citoyens.

- On a reçu un total de 2 788 demandes et propositions de citoyens sur divers sujets, parmi lesquels 559 ont été acheminées par la *Coordinación de Atención Ciudadana de la Presidencia de la República* (Service de coordination des réponses aux citoyens de la présidence de la République) et 2 229 ont été reçues directement au Semarnat.

- Le *Consejo Consultivo Nacional para el Desarrollo Sustentable* (CCDS, Conseil consultatif national pour le développement durable) et les cinq conseils régionaux (Nord-est, Nord-ouest, Centre, Centre-est et Sud-sud-est) ont continué à promouvoir la participation des citoyens dans la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de la politique de l'environnement et des ressources naturelles par la réalisation de 13 séances ordinaires (deux du Conseil consultatif national et 11 des conseils régionaux), ainsi que 12 réunions de groupes d'exécution (deux nationaux et 10 régionaux). Quant au processus de réponse aux recommandations et demandes émises par les CCDS, les unités administratives et les bureaux décentralisés et les organes déconcentrés du Semarnat se sont occupés du total des 148 recommandations et 51 demandes émises entre septembre 2005 et août 2006.

- Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Conagua, a élaboré les stratégies suivantes : remise en état, modernisation et technicisation de l'infrastructure dans les districts et les unités d'irrigation ainsi que la promotion de la mesure, grâce à un programme de reconversion productive et de redimensionnement des districts et des unités d'irrigation dont le volume d'eau disponible est insuffisant pour couvrir la demande actuelle. La gestion de l'eau repose donc sur la participation de la société dans son ensemble et plus particulièrement sur celle des producteurs qui en bénéficient et sur les autorités fédérales, l'État et les municipalités.

- En ce qui concerne les peuples autochtones, on souligne, en matière d'institutionnalisation et de transversalité de la perspective ethnique, la participation du Mexique à la réunion du Groupe de travail sur les savoirs traditionnels et les considérations connexes sur l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique, tenue en janvier 2006, à Granada, en Espagne, qui a permis à la délégation mexicaine, constituée de représentants du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) et de la *Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas* (Commission nationale pour le développement des peuples autochtones) d'enclencher un processus mixte pour l'élaboration d'un cadre conceptuel et de suivi de la convention.

- Dans le cadre de la *Cruzada Nacional por los Bosques y el Agua* (Croisade nationale pour la protection des forêts et de l'eau), la Conafor a débuté la mise en œuvre de la plateforme du *Programa Nacional de Cultura Forestal* (Programme national de culture forestière) 2025 dans tout le pays, avec plus de 17 516 personnes de différentes institutions publiques et privées, ainsi que d'organisations non gouvernementales, ayant reçu une formation dont la stratégie vise un effet multiplicateur pour la formation d'encore plus de personnes. De janvier à juin 2006, la Conafor a réalisé 21 847 activités de promotion de la culture forestière avec la participation de 227 246 personnes, grâce à un budget de 6 millions de pesos. De même, 230 activités de reboisement ont été organisées avec la collaboration des citoyens et ont compté sur un pourcentage élevé de diffusion de messages sur la culture forestière et l'eau, tout comme la promotion d'activités liées à la croisade.

- En ce qui a trait à l'institutionnalisation et à la transversalité de la perspective de genre dans le secteur de l'environnement, la stratégie de formation nationale sur la question des femmes et de l'environnement, mise en place en 2002, à laquelle a pris part la Conafor, la Conagua et le personnel du programme d'emploi temporaire, a obtenu la participation du personnel de toutes les délégations fédérales, 945 fonctionnaires (55 % de femmes et 45 % d'hommes). D'autre part, on a apporté une aide à des groupes de femmes intéressées par la protection et la conservation des ressources naturelles, grâce à des subventions pour des projets productifs de développement durable. Par conséquent, 4 066 711 pesos ont été alloués à 40 projets, dans 27 États de la République mexicaine, dans lesquels ont participé 1 083 personnes (113 hommes et 972 femmes) appartenant à 11 groupes ethniques.

- Relativement à l'application de la *Ley Federal de Transparencia y Acceso a la Información Pública Gubernamental* (Loi fédérale sur la transparence et l'accès à l'information publique gouvernementale), on a reçu 1 981 demandes d'accès à l'information et on leur a donné suite en temps opportun et selon les modalités prévues, ce qui place le Semarnat au quatrième rang dans toute l'administration publique fédérale.

- En juillet 2006, 100 pour cent du *Sistema Nacional de Información Ambiental y Recursos Naturales* (SNIARN, Système national d'information sur l'environnement et les ressources naturelles) était réalisé. La base de données possède de l'information sur près de 1 101 variables statistiques et différents niveaux de dispersion dans le temps et l'espace, ainsi que 386 strates d'information géographique. En ce qui concerne le *Sistema Nacional de Indicadores Ambientales* (Système national d'indicateurs environnementaux), on a terminé le travail sur les *Indicadores Básicos del Desempeño Ambiental de México 2005* (Indicateurs de base pour la protection de l'environnement au Mexique en 2005) qui contient 134 indicateurs regroupés en huit thèmes : l'atmosphère (qualité

de l'air, le changement climatique et l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique), l'eau (qualité et disponibilité), le sol, les déchets solides municipaux, les déchets dangereux, la biodiversité, les ressources forestières et halieutiques.

Pour de plus amples renseignements, consultez :

- Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) <www.semarnat.gob.mx>
- Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas (Conanp) <www.conanp.gob.mx>
- Comisión Nacional Forestal (Conafor) <www.conafor.gob.mx>
- Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA) <www.imta.gob.mx>
- Comisión Nacional del Agua (Conagua) <www.cna.gob.mx>
- Instituto Nacional de Ecología (INE) <www.ine.gob.mx>
- Procuraduría Federal de Protección al Ambiente <www.profepa.gob.mx>

Rapport d'étape des États-Unis, 2006

Rapport national sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

La présente section du rapport annuel 2006 rend compte de certaines activités et des progrès réalisés durant l'année civile 2006 par les États-Unis en matière de protection de l'environnement. Le rapport ne fait cependant pas état de toutes les activités entreprises par le gouvernement des États-Unis dans le contexte de l'ANACDE et il ne vise pas à décrire les efforts déployés aux échelons étatique, tribal, territorial et municipal à l'égard de l'environnement.

Principaux succès liés au respect des obligations contractées aux termes de l'accord

- L'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) a franchi une étape clé en terminant les travaux relatifs au millième site visé par le *Superfund*, programme du gouvernement fédéral qui administre le nettoyage des sites abandonnés contenant des déchets dangereux.
- L'EPA a conclu un accord qui fait d'elle la première agence fédérale à acheter de l'énergie renouvelable, ou de l'« électricité verte », équivalant à 100 % de ses besoins annuels en électricité. L'Agence a signé un contrat avec la société 3 Phases Energy Services pour l'achat de plus de 100 millions de kilowatts/heure (kWh) en certificats d'énergie renouvelable, en vigueur à compter du 1er septembre. Cet arrangement étend les achats d'électricité verte à plus de 190 installations de l'EPA à l'échelle du pays.
- Dans le *Performance and Accountability Report* de l'EPA (rapport annuel sur le rendement et la reddition de comptes), on pouvait lire que l'Agence avait fait des progrès à tous les niveaux au cours de l'année précédente en ce qui concerne la protection du public américain contre les risques environnementaux. Ce rapport mettait en lumière les réalisations de l'Agence par rapport à ses cinq objectifs stratégiques : air pur et changements climatiques à l'échelle planétaire; eau propre et salubre; préservation et restauration des terres; collectivités et écosystèmes en santé; conformité et gérance environnementale.
- Au large des îles du nord d'Hawaï, on a créé la plus grande aire de conservation marine au monde afin de protéger en permanence les récifs coralliens et les espèces marines uniques qui s'y trouvent. Cette aire a été classée monument national.
- L'EPA s'est associée à UPS pour créer le véhicule le plus éconergétique et le plus rentable au monde. Il s'agit d'un camion de livraison (le premier de sa catégorie) dont la technologie hydraulique hybride brevetée par l'EPA permet de réduire la consommation de carburant de 60 à 70 % en conduite urbaine, mais aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux camions de livraison conventionnels au diesel de UPS.

- Le premier rapport annuel du *Partnership for Home Energy Efficiency* (Partenariat pour l'efficacité énergétique domestique), qui fait état des progrès réalisés par le *Department of Energy* (DOE, ministère de l'Énergie), le *Department of Housing and Urban Development* (HUD, ministère du Logement et de l'Urbanisme) et l'EPA sur le plan de l'efficacité énergétique, indiquait que plus de 325 000 maisons et appartements dans l'ensemble du pays étaient désormais plus éconergétiques, grâce à de meilleures techniques de construction et à une amélioration de l'efficacité énergétique, faisant économiser aux consommateurs près de 150 millions de dollars en 2005.
- L'EPA a parrainé la création d'un *Compliance Assistance Center* (Centre d'aide à la conformité, <http://www.assistancecenters.net/>) afin de faciliter le respect des lois environnementales portant sur l'expédition transfrontalière de matières réglementées. On a également lancé un site Web consacré aux problèmes que gère le *Border Center* à propos des importations et exportations de nouveaux produits chimiques (<http://www.bordercenter.org/chem/index.cfm>); il fournit des informations relatives à l'importation et à l'exportation de divers produits chimiques, incluant les substances toxiques et les déchets dangereux.

État de l'environnement

- Si l'on en croit certaines études et l'EPA, le nouveau combustible diesel propre a permis d'assainir l'air. Les études menées auprès des stations-service ont révélé qu'environ 85 % du diesel utilisé sur la route était conforme aux normes relatives au diesel à très faible teneur en soufre (DTFTS), ce qui allait au-delà de l'objectif visé par la réglementation (80 %). Il faut que, d'ici 2010, 100 % du carburant diesel soit conforme à ces normes.
- La *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale) a établi un indice et l'a lancé en ligne, afin de répondre aux questions relatives à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à la « restauration » du trou d'ozone. L'*Ozone Depleting Gas Index* (indice d'appauvrissement de l'ozone, <http://www.cmdl.noaa.gov/odgi>) est établi à l'aide de simples graphiques/tableaux, qui font le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne la réduction de la menace visant la couche d'ozone terrestre — écran protecteur qui empêche les rayons ultraviolets nocifs d'atteindre la surface de la Terre. Les scientifiques mettront à jour l'indice chaque année à l'aide des nouvelles données recueillies auprès du réseau mondial d'observation de la NOAA.
- La NOAA a publié l'*Annual Greenhouse Gas Index* (AGGI, indice annuel d'émissions de gaz à effet de serre), qui constitue sa mesure de référence des gaz présents dans l'atmosphère qui influent sur le climat de la planète. L'AGGI a révélé une augmentation de la concentration de dioxyde de carbone (CO_2) et d'oxydes nitreux (N_2O), mais une stabilisation des concentrations de méthane (CH_4) et une diminution des concentrations de deux chlorofluorocarbones (CFC), gaz qui contribuent au trou d'ozone au-dessus de l'Antarctique. Globalement, l'AGGI a indiqué une augmentation régulière de la quantité de gaz piégeant la chaleur dans l'atmosphère.

Modification des niveaux de protection

- L'EPA a signé un énoncé de coopération avec l'administration chinoise chargée de la protection de l'environnement (SEPA) et la Banque asiatique de développement (BAsD) afin d'appuyer l'établissement de mécanismes de plafonnement et d'échange, l'utilisation d'outils économiques et axés sur les marchés afin de régler les problèmes environnementaux, et le renforcement de l'infrastructure régionale de la SEPA.

- L'EPA a recueilli plus de 8,2 milliards de dollars d'investissements privés, contribué à la création de plus de 37 500 emplois et évalué plus de 8 300 propriétés en vue d'un nouveau développement potentiel, en encourageant le nettoyage et la revitalisation des sites américains abandonnés contenant des déchets contaminés (sites désaffectés).
- L'EPA a empêché le déversement de 31 milliards de livres de polluants grâce aux permis relatifs à la qualité de l'eau, délivrés dans le cadre du *National Pollutant Discharge Elimination System* (Système national d'élimination des rejets de polluants).
- L'EPA a produit plus de 400 000 analyses d'échantillons d'eau, d'air, d'eaux de crue et de sédiments résiduels, évalué plus de 1 600 installations et raffineries générant des produits chimiques, et géré l'élimination de plus de 4 millions de conteneurs de déchets domestiques dangereux, à l'appui des efforts de rétablissement après les ouragans Katrina et Rita.
- À l'initiative de l'EPA, des membres de l'industrie, des gouvernements et d'autres entités réglementées se sont engagés à réduire la pollution de près de 900 millions de livres. Le présent rapport a fait état d'un record de réduction de la pollution maintenu pendant trois ans, qui a totalisé près de trois milliards de livres et nécessité de la part des entreprises un investissement de près de 20 milliards de dollars en équipement de lutte contre la pollution. On a obtenu plus de 70 % de ces réductions en relevant les défis les plus urgents au chapitre de la pollution de l'air et de l'eau.
- On a lancé le programme *SmartWay Grow & Go* afin de promouvoir les avantages des combustibles renouvelables pour l'environnement. Les entreprises participant au programme, qui s'inscrit dans le prolongement du populaire *SmartWay Transport Partnership* (Partenariat pour des transports intelligents), sont encouragées à s'engager à améliorer l'environnement en utilisant des combustibles renouvelables.
- Les *Energy Performance Indicators* (EPI, indicateurs de rendement énergétique) — toutes premières cotes d'efficacité énergétique visant les raffineries de maïs et les cimenteries, permettant à ces entreprises de réduire leur consommation d'énergie, de faire des économies et de prévenir les émissions de gaz à effet de serre — ont été publiés par l'EPA dans le cadre d'un système national de cotation du rendement énergétique. Ils fournissent une information essentielle aux économies d'énergie, en permettant de comparer l'efficacité énergétique d'un établissement donné aux États-Unis à celle de l'ensemble de l'industrie.
- L'EPA a simplifié les exigences relatives à la gestion des déchets dangereux visant les tubes cathodiques et le verre qu'ils contiennent destinés au recyclage. Ces normes sécuritaires, quoique simplifiées, visent à multiplier la collecte et le recyclage de tubes cathodiques. Le recyclage des tubes cathodiques en toute sécurité permet d'économiser de l'énergie et de conserver les ressources, ainsi que de réutiliser le plomb récupéré à d'autres fins, et réduit la quantité de plomb se trouvant dans les sites d'enfouissement.
- Le *Department of the Interior* (DOI, ministère de l'Intérieur) a célébré la Journée internationale des oiseaux migrateurs en annonçant l'octroi de plus de 3,9 millions de dollars de subventions fédérales à l'appui de la conservation des oiseaux migrateurs des régions néotropicales. Ces subventions viseront 43 partenariats axés sur la conservation, dans 34 États américains et 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de leur permettre d'entreprendre des projets portant de recherche, de surveillance et de gestion des populations d'oiseaux migrateurs.
- Le *Fisheries Service* (Service des pêches) de la NOAA a créé officiellement l'aire de conservation de l'habitat des îles Aléoutiennes (*Aleutian Islands Habitat Conservation Area*) en Alaska; elle couvre 279 114 milles nautiques carrés.

Mesures gouvernementales d'application de la loi

- Cette année, dans le sillage des activités d'application de la loi de l'EPA, on a investi plus de 4,9 milliards de dollars dans les améliorations environnementales, et réduit la pollution de plus de 890 millions de livres.
- À l'échelle de la région comprenant l'Arkansas, la Louisiane, le Nouveau-Mexique, l'Oklahoma et le Texas, on a injecté en tout 1,3 milliard de dollars dans les améliorations environnementales et réduit la pollution de 181 millions de livres.
- La *Puerto Rico Aqueduct and Sewer Authority* (PRASA, autorité responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout de Porto Rico) a conclu une entente aux termes de laquelle ses représentants ont plaidé coupable à 15 chefs d'accusation pour actes délictueux graves commis en violation de la *Clean Water Act* (CWA, Loi sur l'eau propre) fédérale, pour avoir rejeté illégalement des polluants à partir de neuf usines de traitement des eaux usées et de cinq usines de traitement de l'eau potable. En vertu de cette entente, les représentants de la PRASA ont accepté une amende pénale de 9 millions de dollars — qui était la plus élevée jamais payée par une compagnie de services publics pour une infraction à la CWA.
- Les représentants de la société Syngenta Seeds, Inc., de Golden Valley (Minnesota) ont accepté de payer une amende de 1,5 million de dollars à l'EPA pour avoir vendu et distribué du maïs de semence contenant des pesticides génétiquement modifiés non enregistrés, baptisés Bt 10.
- Mercedes-Benz va payer 1,2 million de dollars en sanctions civiles, parce que la société a omis d'aviser rapidement l'EPA de problèmes visant les systèmes de contrôle de la pollution atmosphérique de nombreux modèles allant de 1998 à 2006. Par ailleurs, Mercedes a dû revoir ses méthodes d'enquête à propos de la défaillance des systèmes de contrôle des émissions et de ses systèmes de présentation de rapports, afin de garantir le respect de la loi à l'avenir, à un coût estimé à près d'un million de dollars par an.
- L'EPA est parvenue à des règlements distincts exigeant des entreprises qui auraient contribué à la contamination des eaux souterraines au site *Superfund* de la vallée de San Gabriel, près de Los Angeles (Californie), qu'elles remboursent à l'EPA la somme de 2 136 320 $ et remettent 16 000 $ au *State Department of Toxic Substances Control* (département d'État responsable du contrôle des substances toxiques) pour les coûts de nettoyage qu'il a déjà assumés.
- L'*US Department of Justice* (DOJ, ministère de la Justice des États-Unis) et l'EPA ont annoncé le règlement partiel d'un cas portant sur une violation alléguée des dispositions du *New Source Review* (NSR, disposition relative aux nouvelles sources de pollution) de la *Clean Air Act* (CAA, Loi sur l'air pur) par l'usine James H. Miller, Jr. de l'Alabama Power Company, centrale au charbon située près de West Jefferson (Alabama). Le jugement convenu prévoyait une réduction des émissions nocives de dioxyde de soufre (SO_2) et d'oxydes d'azote (NO_x) par l'usine Miller. Les mesures de lutte contre la pollution et les autres mesures exigées par ce jugement devraient coûter plus de 200 millions de dollars.
- Un règlement CAA a été conclu entre plusieurs États et le transformateur d'oléagineux Bunge North America Inc. et ses trois filiales, en vue d'éliminer plus de 2 200 tonnes d'émissions de polluants nocifs par année une fois que les mesures prévues seront totalement en place. Ce règlement d'un montant de 13,9 millions de dollars vise douze usines réparties entre huit États.
- Les représentants de la société Schlumberger Technology Corporation (Schlumberger), dont le siège social se trouve au Texas, ont accepté de payer 11,8 millions de dollars aux agences fédérales et étatiques en raison des dommages causés aux ressources naturelles par la présence de biphényles polychlorés (BPC) dans la rivière Twelvemile, le lac Hartwell et les régions environnantes. Schlumberger devra également dépenser 8 à 10 millions de plus pour acheter et démanteler deux barrages hydroélectriques installés sur la rivière Twelvemile Creek, et procéder à des activités de restauration du cours d'eau.

Futurs plans de mise en œuvre de l'Accord

- L'EPA a annoncé de nouvelles normes Energy Star visant les ordinateurs et le matériel connexe, dans la perspective de faire économiser aux entreprises et aux foyers américains plus de 1,8 milliard de dollars en coûts énergétiques au cours des cinq prochaines années. On prévoit en outre que ces nouvelles modifications vont prévenir l'émission de gaz à effet de serre équivalant aux émissions annuelles de 2,7 millions d'automobiles.
- Les gouvernements des États-Unis et du Mexique se sont engagés à élaborer, pour le Mexique, des projets axés sur l'énergie propre destinés à générer des avantages économiques et à améliorer la sécurité énergétique et la santé publique, et à améliorer l'environnement à l'échelle locale et mondiale.
- L'EPA, l'*US Agency International Development* (Agence américaine de développement international) et le gouvernement mexicain ont signé une lettre de coopération visant à promouvoir le piégeage et l'utilisation à des fins bénéfiques du méthane, qui est un gaz à effet de serre.
- L'EPA et les compagnies de services publics (Southern California Edison, Pacific Gas and Electric, PacifiCorp, Nevada Power/Sierra Pacific Power, Snohomish Public Utility District, Fort Collins Utilities et Sacramento Municipal Utility District) ont lancé un nouveau programme volontaire qui fait la promotion de l'élimination écologiquement responsable des réfrigérateurs et des congélateurs domestiques. Une fois mis en œuvre, le *Responsible Appliance Disposal (RAD) Program* (Programme d'élimination responsable des appareils électroménagers) permettra de réduire considérablement les émissions qui appauvrissent la couche d'ozone et contribuent aux changements climatiques.
- Les trois dirigeants des pays nord-américains ont convenu d'aller de l'avant avec le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), en mettant l'accent sur cinq initiatives hautement prioritaires :
    - Conseil nord-américain de la compétitivité
    - Poursuite de la coopération à propos de la grippe aviaire et de la grippe pandémique
    - Initiative nord-américaine de la sécurité énergétique
    - Gestion des urgences en Amérique du Nord
    - Frontières plus sûres et plus intelligentes

Conclusion

L'année civile 2006 a été une autre année très fructueuse pour les États-Unis, qui se sont acquittés de leurs obligations contractées aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Nous avons connu des succès encourageants en ce qui concerne les niveaux de protection atteints, mais aussi l'augmentation des niveaux de protection environnementale et la mise en œuvre de mesures visant à protéger l'avenir de notre environnement commun. Nous avons l'intention de maintenir nos engagements et de prendre d'autres mesures, dans l'espoir d'améliorer encore l'état de notre environnement au cours des années à venir.

États financiers
2006

États financiers de la

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

31 décembre 2006

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Table des matières

Rapport des vérificateurs **1**

État des revenus et dépenses **2**

État de l'évolution du capital **3**

Bilan **4**

État des flux de trésorerie **5**

Notes complémentaires **6-10**

Frais relatifs au programme de travail, aux obligations spécifiques
en vertu de l'ANACDE, aux réunions du Conseil
et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM) ..... **Annexe**

Deloitte.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-5219
Téléc. : 514-390-4109
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au Conseil de la
Commission de coopération environnementale

Nous avons vérifié le bilan de la Commission de coopération environnementale au 31 décembre 2006 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution du capital et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Le 5 avril 2007

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en dollars canadiens)

	2006	2005
	$	$
Revenus		
Contribution - Canada (note 4)	**3 530 094**	3 605 754
Contribution - Mexique (note 4)	**3 530 094**	3 605 754
Contribution - États-Unis (note 4)	**3 530 094**	3 605 754
Autres revenus	**439 163**	336 386
	11 029 445	11 153 648
Dépenses		
Frais relatifs au programme de travail - Annexe	**2 822 411**	3 076 679
Frais relatifs aux obligations spécifiques - Annexe	**485 367**	324 162
Frais relatifs aux réunions du Conseil - Annexe	**174 224**	172 804
Frais relatifs aux réunions du CCPM - Annexe	**321 592**	318 116
Frais relatifs aux activités de la direction	**340 534**	318 632
Planification et évaluation	**12 682**	17 071
Sensibilisation du public	**250 210**	282 531
Salaires et charges sociales	**3 679 765**	3 818 332
Frais de relocalisation et d'orientation	**100 857**	63 054
Frais de bureau	**85 666**	72 268
Télécommunications	**77 104**	80 056
Loyer, services publics et entretien	**686 175**	681 108
Frais administratifs	**227 862**	236 594
Matériel	**42 494**	55 065
Frais engagés à même le fonds de prévoyance	**44 120**	96 378
Amortissement des immobilisations	**71 213**	101 766
Perte de change	**287 462**	65 229
	9 709 738	9 779 845
Excédent des revenus sur les dépenses	**1 319 707**	1 373 803

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État de l'évolution du capital

de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en dollars canadiens)

	Investi en immobilisations	Affecté à la fluctuation des devises	Non affecté	Total **2006**	Total 2005
	$	$	$	$	$
Solde au début	**212 570**	**518 900**	**2 235 895**	**2 967 365**	1 593 562
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	**(71 213)**	-	**1 390 920**	**1 319 707**	1 373 803
Investissement en immobilisations, net du financement	**21 901**	-	**(21 901)**	-	-
Solde à la fin	**163 258**	**518 900**	**3 604 914**	**4 287 072**	2 967 365

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Bilan

au 31 décembre 2006
(en dollars canadiens)

	2006	2005
	$	$
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements temporaires	**7 680 446**	2 993 964
Taxes sur les produits et services	**164 141**	388 678
Contributions à recevoir	**-**	2 949 453
Avance aux employés	**2 448**	6 905
Autres débiteurs	**44 973**	64 256
Frais payés d'avance	**49 070**	61 247
	7 941 078	6 464 503
Immobilisations (note 3)	**189 802**	252 850
	8 130 880	6 717 353
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**749 225**	629 162
Contributions reportées (note 4)	**1 915 434**	1 885 716
Autres revenus reportés	**11 781**	46 818
Charges sociales (note 5)	**765 742**	741 673
Tranche des obligations en vertu de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 6)	**14 990**	13 737
	3 457 172	3 317 106
Avantages incitatifs	**375 082**	406 339
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	**11 554**	26 543
	3 843 808	3 749 988
Engagements (note 8)		
Capital		
Investi en immobilisations	**163 258**	212 570
Affecté à la fluctuation des devises	**518 900**	518 900
Non affecté	**3 604 914**	2 235 895
	4 287 072	2 967 365
	8 130 880	6 717 353

Au nom du conseil

....., Canada

....., Mexique

....., États-Unis

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en dollars canadiens)

	2006	2005
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	**1 319 707**	1 373 803
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	**71 213**	101 766
Amortissement des avantages incitatifs	**(31 257)**	(31 257)
	1 359 663	1 444 312
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7)	**3 348 720**	(2 371 129)
	4 708 383	(926 817)
Activités d'investissement		
Placements à court terme	**-**	485 000
Acquisition d'immobilisations	**(8 165)**	(13 687)
	(8 165)	471 313
Activités de financement		
Paiement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition	**(13 736)**	(11 657)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**4 686 482**	(467 161)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**2 993 964**	3 461 125
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**7 680 446**	2 993 964
Activité d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie		
Acquisition d'immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition	**-**	26 771

1. Nature des activités

La Commission de coopération environnementale est un organisme international créé par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement afin de respecter les dispositions de l'ALENA en matière d'environnement. Elle a commencé ses activités en juillet 1994.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont la durée à l'échéance n'excède pas trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	20 %
Logiciels	30 %
Mobilier et agencements	20 %
Système téléphonique	30 %
Équipement	30 %
Améliorations locatives	durée du contrat de location

Avantages incitatifs

Les avantages incitatifs constituent des avantages ayant trait à la location de bureaux par la Commission. Ces avantages incitatifs sont amortis sur la durée du bail en réduction du loyer.

2. Conventions comptables (suite)

Contrats de location

Un contrat de location est considéré soit comme un contrat de location-acquisition, soit comme un contrat de location-exploitation. En vertu des contrats de location-acquisition, la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété sont transférés au locataire. L'actif acquis aux termes d'un contrat de location-acquisition est amorti sur la durée de vie utile estimative (note 3). Les obligations en vertu des contrats de location-acquisition sont réduites par le paiement du capital relatif aux contrats de location. Les intérêts théoriques sur les paiements relatifs aux contrats de location sont imputés aux résultats.

Contributions

La Commission utilise la méthode du report pour les contributions gouvernementales. En vertu de cette méthode, les contributions sont constatées à titre de revenus pendant l'exercice au cours duquel les dépenses connexes ont été engagées.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (les « Parties ») contribuent au budget annuel de la Commission par entente mutuelle.

Les fonds ainsi versés sont disponibles pour les deux mois suivant la fin de l'exercice financier afin de rembourser les obligations contractées pendant l'exercice.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises de la Commission sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges libellés en devises de la Commission sont convertis au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et les pertes de conversion sont présentés à l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Immobilisations

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel informatique	**393 215**	**345 902**	**47 313**	77 159
Logiciels	**108 768**	**107 341**	**1 427**	4 984
Mobilier et agencements	**381 581**	**381 581**	**-**	1 456
Système téléphonique	**116 696**	**116 696**	**-**	-
Équipement	**171 343**	**171 343**	**-**	-
Équipement financé en vertu de contrats de location-acquisition	**63 777**	**40 352**	**23 425**	37 125
Améliorations locatives	**248 290**	**130 653**	**117 637**	132 126
	1 483 670	**1 293 868**	**189 802**	252 850

4. Contributions reportées

	Canada	Mexique	États-Unis	Total
	$	$	$	$
Solde au début	**628 572**	**628 572**	**628 572**	**1 885 716**
Contributions convenues	**3 540 000**	**3 540 000**	**3 540 000**	**10 620 000**
Contributions transférées aux revenus	**(3 530 094)**	**(3 530 094)**	**(3 530 094)**	**(10 590 282)**
Solde à la fin	**638 478**	**638 478**	**638 478**	**1 915 434**

5. Charges sociales

Les employés ont le droit de retirer des montants accumulés comme il est décrit dans les Règles sur l'emploi. La Commission conserve l'équivalent de ces montants dans un dépôt à terme ou dans un compte bancaire réservé à cet effet.

6. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

La Commission a conclu des contrats de location-acquisition de matériel de bureau avec un tiers. Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs requis au cours des prochains exercices :

	$
2007	**16 933**
2008	**10 291**
2009	**2 019**
	29 243
Moins : montant représentant les frais d'intérêt	**2 699**
	26 544
Moins : tranche échéant à moins d'un an	**14 990**
Solde	**11 554**

Les intérêts ont été calculés aux taux de 7,9 % et de 9,9 %.

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2006	2005
	$	$
Taxes sur les produits et services	**224 537**	(177 243)
Contributions à recevoir	**2 949 453**	(2 142 814)
Avances aux employés	**4 457**	3 980
Frais payés d'avance	**12 177**	884
Autres débiteurs	**19 283**	(64 256)
Créditeurs et charges à payer	**120 063**	161 157
Contributions reportées	**29 718**	(17 262)
Autres revenus reportés	**(35 037)**	2 456
Charges sociales	**24 069**	(138 031)
	3 348 720	(2 371 129)

8. Engagements

a) La Commission loue des locaux aux termes d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance en décembre 2018. Le total des paiements minimaux requis au cours des prochains exercices se présente comme suit :

	$
2007	**341 206**
2008	**341 206**
2009	**414 419**
2010	**414 419**
2011	**409 530**
2012 et suivants	**3 273 667**
	5 194 447

b) La Commission a des engagements de 1 503 500 $ liés à des projets environnementaux et des engagements de 411 934 $ liés à l'administration et au soutien, pour un total de 1 915 434 $.

9. Instruments financiers

Risque de change

La Société réalise 49 % de ses revenus en dollars américains et environ 43 % de ses dépenses sont engagées en dollars américains. Elle est donc exposée aux fluctuations des devises. La Société ne gère pas activement ce risque.

Juste valeur

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de leur échéance prochaine.

10. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Annexe

Frais relatifs au programme de travail, aux obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE, aux réunions du Conseil et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)

de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en dollars canadiens)

	2006	2005
	$	$
Programme de travail		
Honoraires	**1 712 859**	1 799 288
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	**740 071**	771 792
Publications	**288 739**	381 354
Frais de bureau	**80 742**	124 245
	2 822 411	3 076 679
Obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE		
Honoraires	**194 641**	166 499
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	**102 792**	42 163
Publication	**148 284**	74 130
Frais de bureau	**39 650**	41 370
	485 367	324 162
Réunions du Conseil		
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	**151 490**	158 664
Publications	**16 849**	5 763
Frais de bureau	**5 885**	7 552
Honoraires	**-**	825
	174 224	172 804
Réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)		
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	**305 185**	248 062
Publications	**10 195**	21 830
Frais de bureau	**5 662**	9 438
Honoraires	**550**	38 786
	321 592	318 116